

RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE



RÉUNION PUBLIQUE : DIAGNOSTIC + PROJET DE ZONAGE

16/06/2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION : PRÉSENTATION DE L'OUTIL CARTE COMMUNALE

PARTIE 1 : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

PARTIE 2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PARTIE 3 : ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE

PARTIE 4 : PROJET DE ZONAGE

0. INTRODUCTION : PRÉSENTATION DE L'OUTIL CARTE COMMUNALE

I, A QUOI SERT LA CARTE COMMUNALE?

1 -La carte communale en vigueur a été approuvée le 11 Juillet 2005

2- La carte communale est un **document d'urbanisme simplifié pour les communes rurales**

3 - C'est avant tout un **document de zonage** qui établit sur la base d'un état des lieux, **les zones constructibles et les zones non constructibles** sans avoir de règlement spécifique adapté au territoire (application du Règlement National d'Urbanisme).

4 - Permettre à la commune de s'affranchir de la « constructibilité limitée » du RNU, d'organiser son développement et offre une meilleure lisibilité des règles applicables

** Principe de « constructibilité limitée » du RNU : les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties urbanisées de la commune (PAU) pour les communes qui ne sont pas couvertes par un document d'urbanisme*

I, A QUOI SERT LA CARTE COMMUNALE?

A - Délimiter les secteurs où les constructions sont autorisées,

B - Délimiter les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception :

1° De l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension **des constructions existantes** ainsi que de l'édification d'annexes à proximité d'un bâtiment existant;

2° Des constructions et installations nécessaires a) à des **équipements collectifs**, b) à **l'exploitation agricole ou forestière**, à la transformation, au conditionnement et à la **commercialisation des produits agricoles** lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, c) à **la mise en valeur des ressources naturelles**, d) **au stockage et à l'entretien du matériel** des coopératives d'utilisation de matériel agricole

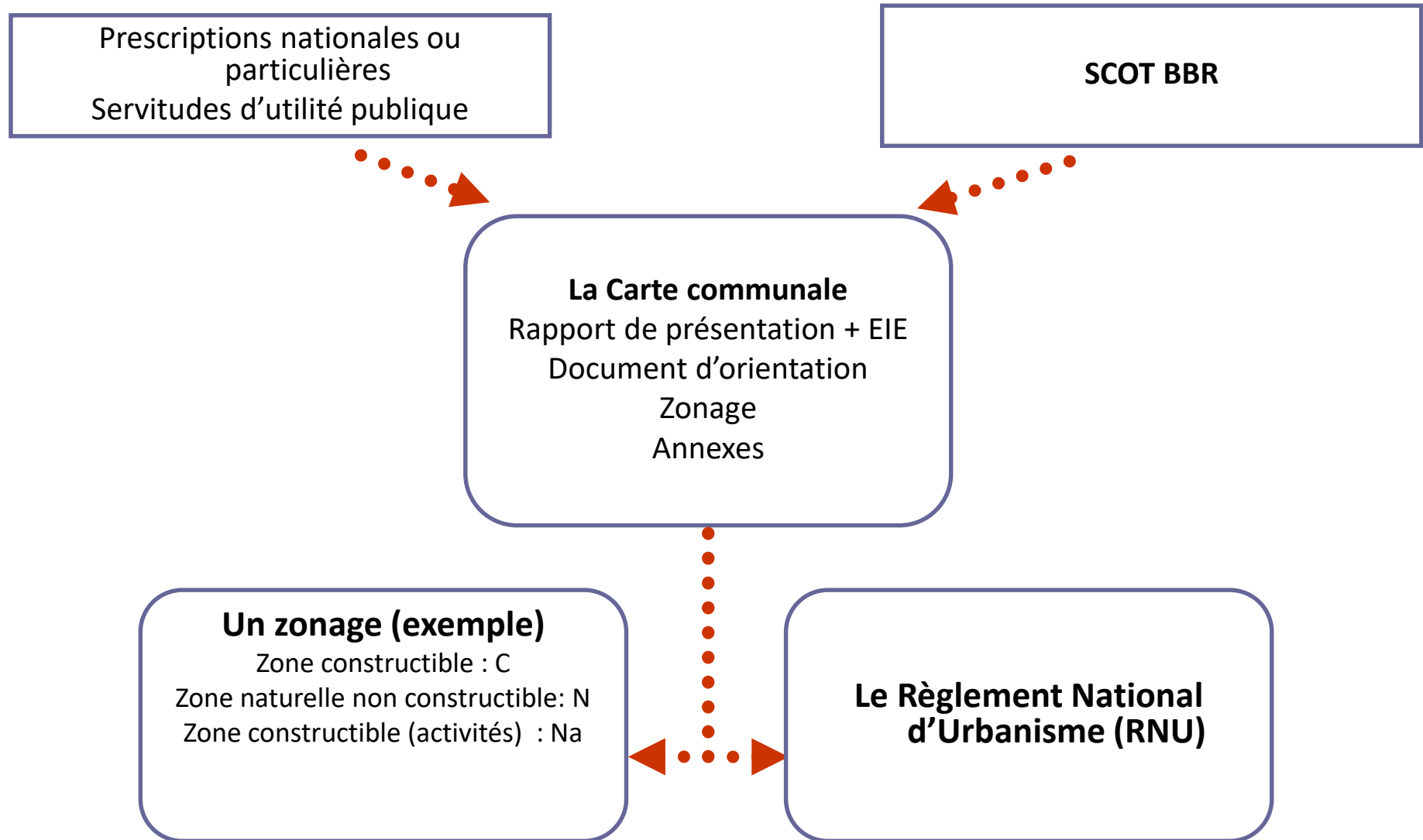
⇒ Les constructions et installations mentionnées au 2° ne peuvent être autorisées que lorsqu'elles **ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière** et qu'elles ne portent **pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels ou des paysages**

=> Les constructions et installations mentionnées au 2°b) et d) sont soumis à l'avis de la CDPENAF

I, A QUOI SERT LA CARTE COMMUNALE?

- réserver des secteurs à l'implantation d'activités**, notamment celles incompatibles avec le voisinage des zones habitées;
- **gérer la croissance urbaine et préserver les sites et paysages;**

2. LE CADRE DE LA CARTE COMMUNALE DE CORMOZ



3, LES PIECES DE LA CARTE COMMUNALE LISTEES PAR LE CODE DE L'URBANISME

Articles L.161-1 du Code de l'Urbanisme

La carte communale comprend un rapport de présentation et un ou plusieurs documents graphiques. Elle comporte en annexe les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol et figurant sur une liste dressée par décret en Conseil d'Etat.

La Carte communale de CORMOZ comprendra:

- **Le rapport de présentation (obligatoire)** : état initial de l'environnement (topographie, caractéristiques des espaces agricoles et naturels, ressources en eau, risque...); **justifications des changements** apportés dans la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées, **explications des choix retenus pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées**, les motifs qui ont conduit à la délimitation des **secteurs d'activités** notamment celles incompatibles avec les zones habitées, incidences des choix de la carte communale sur l'environnement;
- **Le zonage (obligatoire)**: le ou les carte(s) délimitant les secteurs pouvant accueillir les constructions en identifiant les parcelles concernées (document opposable aux tiers)
- **Document d'orientations (non obligatoire)** : stratégie de développement pour la commune (rapport écrit et graphique)
- **Annexes obligatoires** servitudes d'utilité publique (L 161-1 du CU)
- **Annexes facultatives** : schémas d'assainissement, plan d'alimentation eau potable, études géologiques, etc.

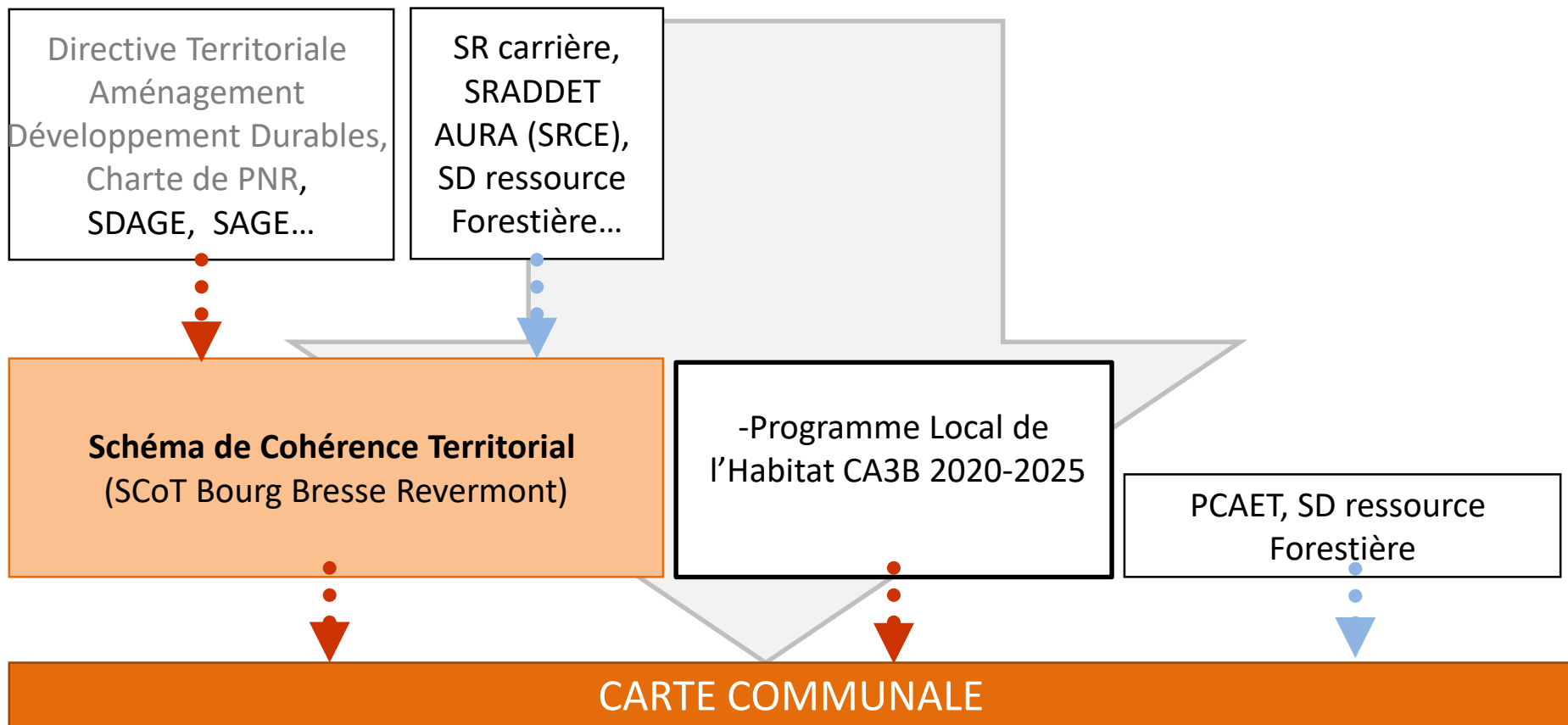
3, LES PIECES DE LA CARTE COMMUNALE LISTEES PAR LE CODE DE L'URBANISME

IMPORTANT :

- La carte communale ne dispose pas de règlement: ce sont les dispositions du **Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'appliquent**
- ⇒ La carte communale ne peut réglementer de façon détaillée les modalités d'implantation des constructions (type de constructions autorisées, densités, règles de recul, aspect des constructions, stationnement, espaces verts...)

4, LA CC DOIT ÊTRE COMPATIBLE AVEC :

Objectifs généraux du code de l'urbanisme (L.101-1 à 3)



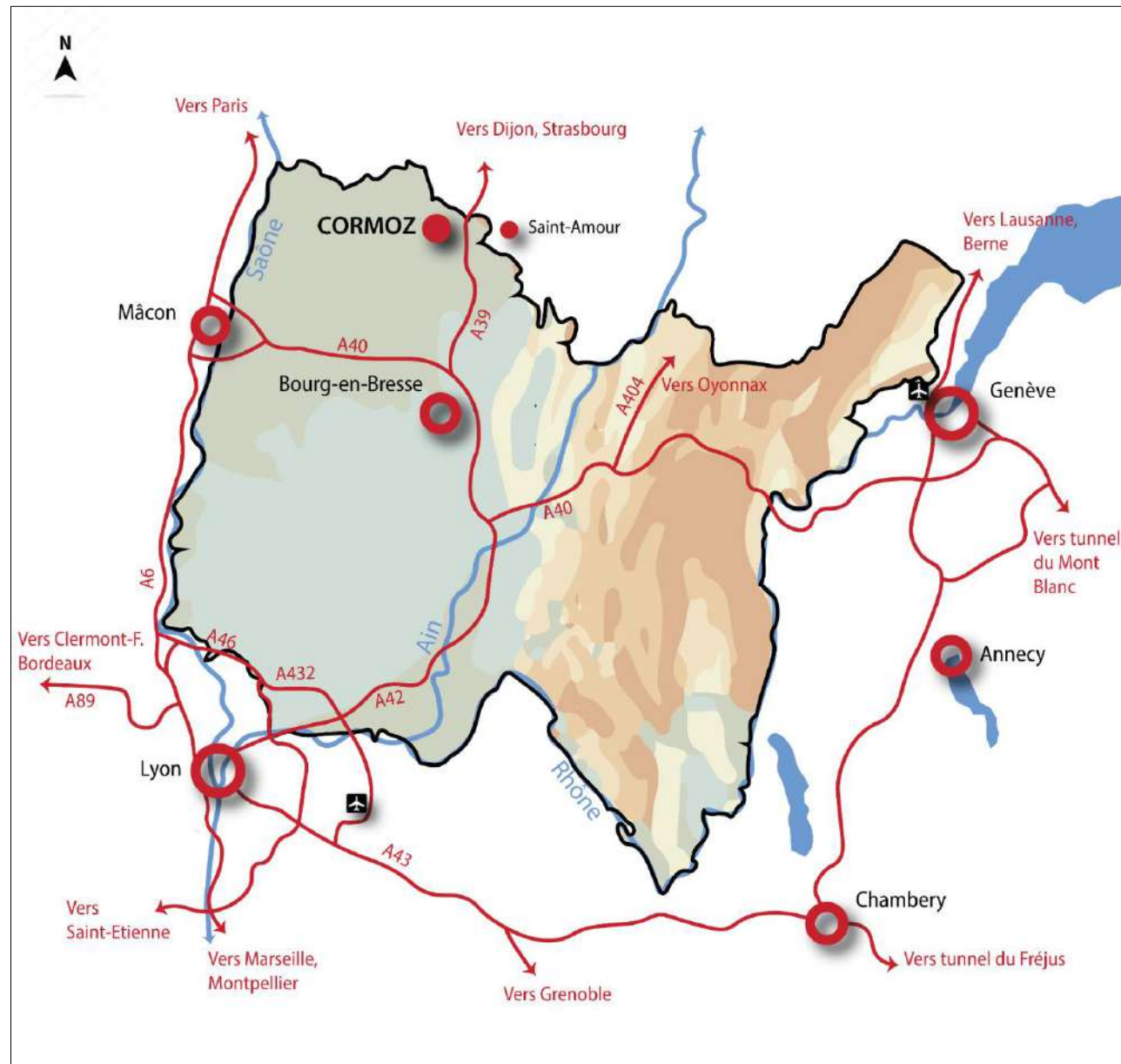
● ● ► Rapport de compatibilité

● ● ► Prise en compte

PARTIE I. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

I. PRÉSENTATION

- **664 habitants en 2017** (INSEE) et **689 habitants** données communales en 2021
- 19,56 km²
- Territoire du SCOT Bourg Bresse Revermont (BBR) + Communauté d'Agglomération du Grand Bassin de Bourg en Bresse
- Commune non concernée par la Loi Montagne
- Accessible depuis Bourg-en-Bresse par la **RD 996** et **l'échangeur de l'autoroute A 39** Bourg-Bresse-Dijon (à 3km de la commune)
- En limite nord du département de l'**Ain**. A proximité immédiate de la **Saône et Loire** et du **Jura**
- Localisation à 30 km de Bourg-en-Bresse, 45 km de Mâcon, 100 km de Lyon
- Communes voisines: Varennes Saint Sauveur, Beaupont, Pirajoux, Foissiat, Lescheroux, Saint-Nizier-le Bouchoux

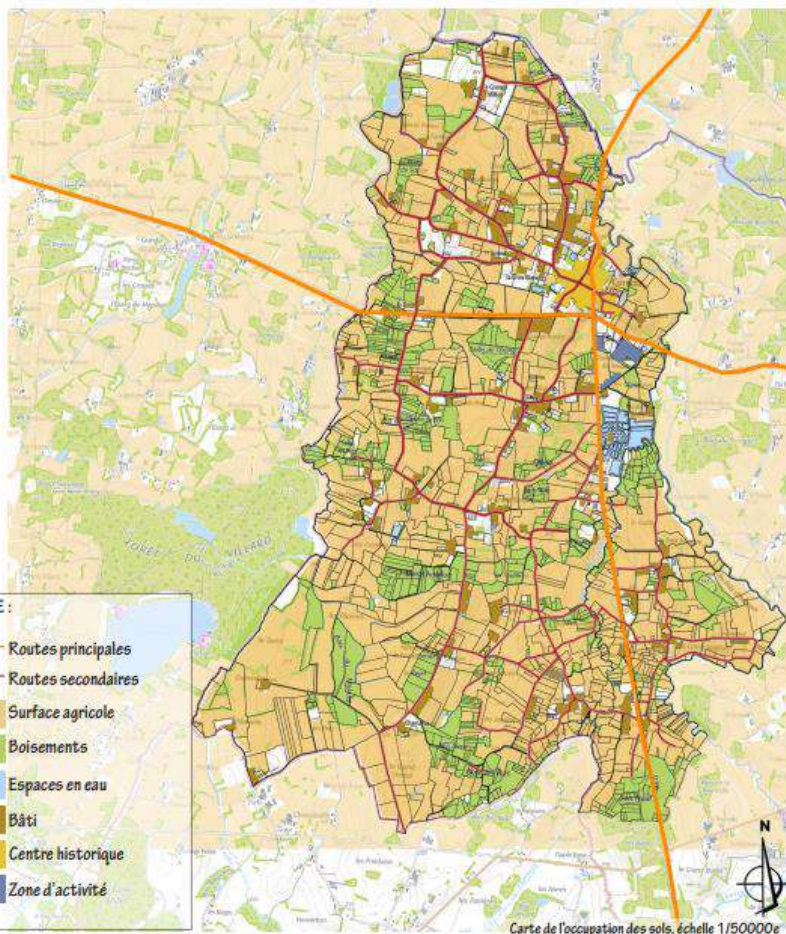


Source : Géoportail. Réalisation 2BR

2. LES ENTITÉS URBAINES

- 3 composantes urbaines : le bourg (cœur historique) – la zone d'activités – les hameaux + réseau boisé unificateur

On peut découper les composantes urbaines en trois parties : le centre urbain, les hameaux, ainsi que la zone d'activité des Reisses, qui jouxte le centre urbain. Un réseau boisé traverse plusieurs de ces entités et pourrait constituer une trame paysagère unificatrice. L'analyse du paysage urbain amène donc à étudier l'ensemble de ces éléments qui participent à des ambiances variées, composées par les entités urbaines, les espaces publics ainsi que le patrimoine architectural.



Le cœur historique



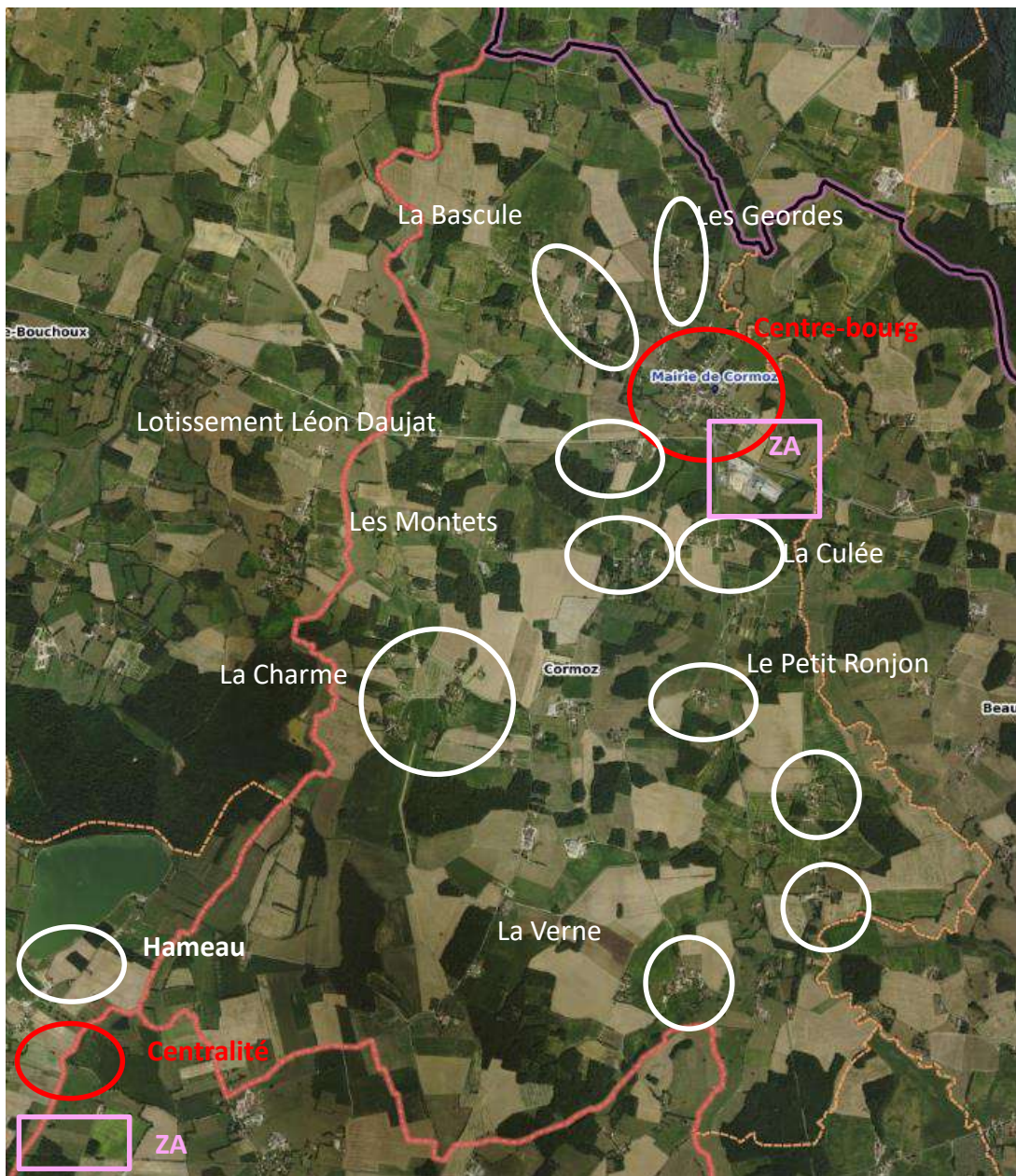
La zone d'activité



Les hameaux



2. LES ENTITÉS URBAINES



- 10 hameaux de petite taille sont **disséminés** sur le territoire et ont reçu pour la plupart **une urbanisation récente**:
- **urbanisation linéaire.**
- **présence d'habitat dispersé**

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

1. ÉVOLUTION POPULATION TOTALE

Une croissance entre 2007 et 2019 (+ 162 habitants)

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	640	572	550	502	512	508	670	664
Densité moyenne (hab/km²)	32,7	29,2	28,1	25,7	26,2	26,0	34,3	33,9

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2007 au RP2017 exploitations principales.

2. Population municipale calculée au 1^{er} janvier 2019 : 689

dont : - ménages : 689

- communautés : 0

- personnes sans-abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre : 0

- bateliers : 0

3. Population comptée à part au 1^{er} janvier 2019 : 8

4. Population totale au 1^{er} janvier 2019 : 697

Taux de Croissance Annuel Moyen de (TCAM) entre 2012 et 2019 : **0,4 %**

(Département de l'Ain (2012-2017) : 1%/ Bourg-en-Bresse : 0,7%/ Beaupont : 0,4%)/ Foissiat : 1%/ Lescheroux : 1,3%/ Saint-Nizier-le-Bouchoux : -0,1%)

=> **Dynamique démographique positive : le nombre de départs est compensé par le nombres de naissances ou d'arrivées**

2. STRUCTURE PAR ÂGE ET PAR SEXE

Une population jeune par rapport à la moyenne nationale avec une tendance au vieillissement

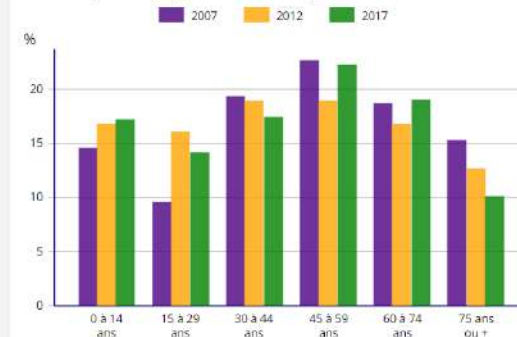
POP T3 - Population par sexe et âge en 2017

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	351	100,0	313	100,0
0 à 14 ans	64	18,4	50	16,0
15 à 29 ans	50	14,2	44	14,0
30 à 44 ans	61	17,3	55	17,6
45 à 59 ans	83	23,6	65	20,7
60 à 74 ans	65	18,4	61	19,6
75 à 89 ans	28	7,9	35	11,2
90 ans ou plus	1	0,3	3	1,0
0 à 19 ans	86	24,5	65	20,7
20 à 64 ans	192	54,7	170	54,4
65 ans ou plus	73	20,8	78	24,9

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Catégorie 45-59 ans: 22,2%
Catégorie 60-74 ans: 19%
Catégorie 30-44 ans: 17,4%
Catégorie 0-14 ans : 17,2%
Catégorie 15-29 ans: 14,1%
Catégorie 75 ans + : 10,1%

- La commune enregistre un indice de jeunesse de 2,25 supérieur à l'indice au niveau national (1,23)

* Indice de jeunesse: un indicateur établissant le rapport entre la population de 0 à 20 ans par rapport à la population de 75 ans et plus.

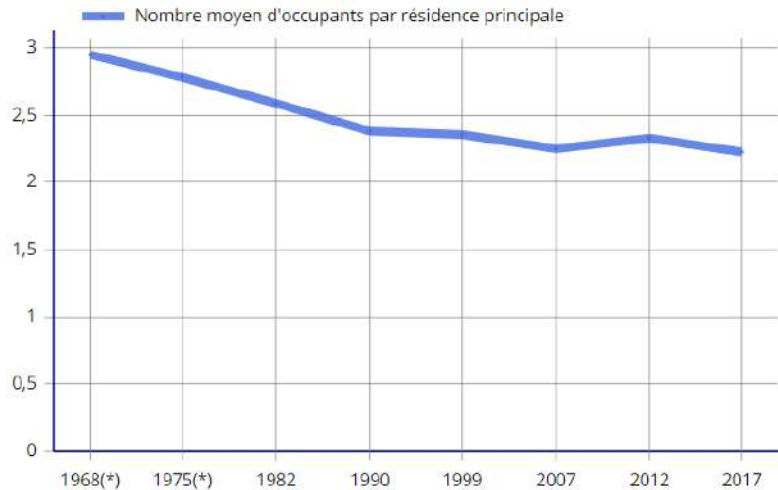
3. COMPOSITION DES MÉNAGES

Une taille moyenne des ménages légèrement en-dessous des moyennes locales et qui va s'amplifier avec le vieillissement des familles

Réduction de la taille des ménages (décohabitation, divorce, vieillissement des ménages...)

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



- **Nombre moyen de personnes par ménage : 2,22** (légèrement inférieure au **département de l'Ain = 2,33**/ Lescheroux : 2,41/ Saint-Nizier-le-Bouchoux: 2,21/Foissiat: 2,39/ Bourg-en-Bresse: 1,93/Louhans : 1,84)

4. RAPPORT A L'ÉCONOMIE

Une commune de type « résidentielle » (nombre d'emplois est inférieur au nombre de résidents) et qui n'est donc pas le bassin d'emploi principal des habitants.

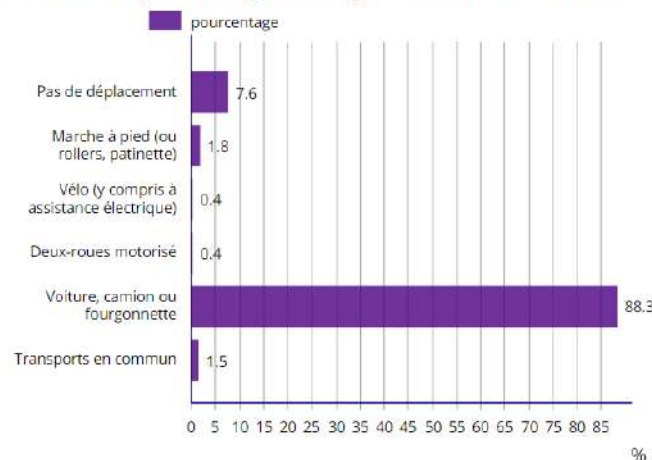
ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	206	100	288	100	275	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	42	20,4	54	18,6	44	16,0
dans une commune autre que la commune de résidence	164	79,6	235	81,4	231	84,0

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2017

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2017



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

- **84% des actifs de 15 ans ou + travaillent en dehors de la commune**
- **88,3 % de déplacements domicile-travail s'effectue en véhicule motorisé**
- **Enjeu de déplacement important** : qualité de vie des habitants (facilité et coût du transport), environnement (gaz à effet de serre)

LE PARC DE LOGEMENT

I, ÉVOLUTION ET COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS

Un parc de résidences principales présent sur la commune (81%) et un nombre de logements en constante augmentation depuis 1990

Logement en 2017

Commune de Cormoz (01124)

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Ensemble	238	244	270	277	279	293	368	369
Résidences principales	217	206	212	211	218	226	287	299
Résidences secondaires et logements occasionnels	12	15	44	50	38	45	40	42
Logements vacants	9	23	14	16	23	22	40	28

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2007 au RP2017 exploitations principales.

- En 2017 : **369 logements**.
- **une augmentation régulière** du nombre de logements de 1990 à 2017.
- La part des logements vacants a diminué de 2012 à 2017 (-30%).

I, ÉVOLUTION ET COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS

Parc de résidences principales:

Un parc de logements très anciens (30,6% avant 1919) avec une dynamique du rythme de nouvelles constructions entre 2006 et 2014

LOG T5 - Résidences principales en 2017 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2015	298	100,0
<i>Avant 1919</i>	91	30,6
<i>De 1919 à 1945</i>	19	6,5
<i>De 1946 à 1970</i>	31	10,2
<i>De 1971 à 1990</i>	50	16,8
<i>De 1991 à 2005</i>	40	13,3
<i>De 2006 à 2014</i>	67	22,6

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

2. CARACTÉRISTIQUES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Parc de résidences principales:

Un parc de logements de très grand taille (75,7%) avec peu de petits logements (24,3%)

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	226	100,0	287	100,0	299	100,0
1 pièce	1	0,4	6	2,2	7	2,4
2 pièces	24	10,6	21	7,5	20	6,6
3 pièces	42	18,6	53	18,3	45	15,2
4 pièces	70	31,0	90	31,3	91	30,4
5 pièces ou plus	89	39,4	117	40,7	136	45,3

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	293	100,0	368	100,0	369	100,0
Résidences principales	226	77,2	287	78,1	299	81,0
Résidences secondaires et logements occasionnels	45	15,2	40	10,9	42	11,3
Logements vacants	22	7,6	40	10,9	28	7,7
Maisons	271	92,5	338	91,9	350	94,7
Appartements	18	6,1	29	7,8	20	5,3

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020 .

- les 4 pièces ou plus représentent près de 75,7% de tout le parc de logements.
- La part des logements petits et moyens est donc faible (9% de logements de 1 à 2 pièces)
- Peu d'appartements (5,3%)

⇒ **Inadéquation de l'offre en petits logements avec la réduction de la taille des ménages et la tendance au vieillissement**

3. PARC SOCIAL

Un parc locatif social récent et peu développé.

Nombre de logement à Cormoz

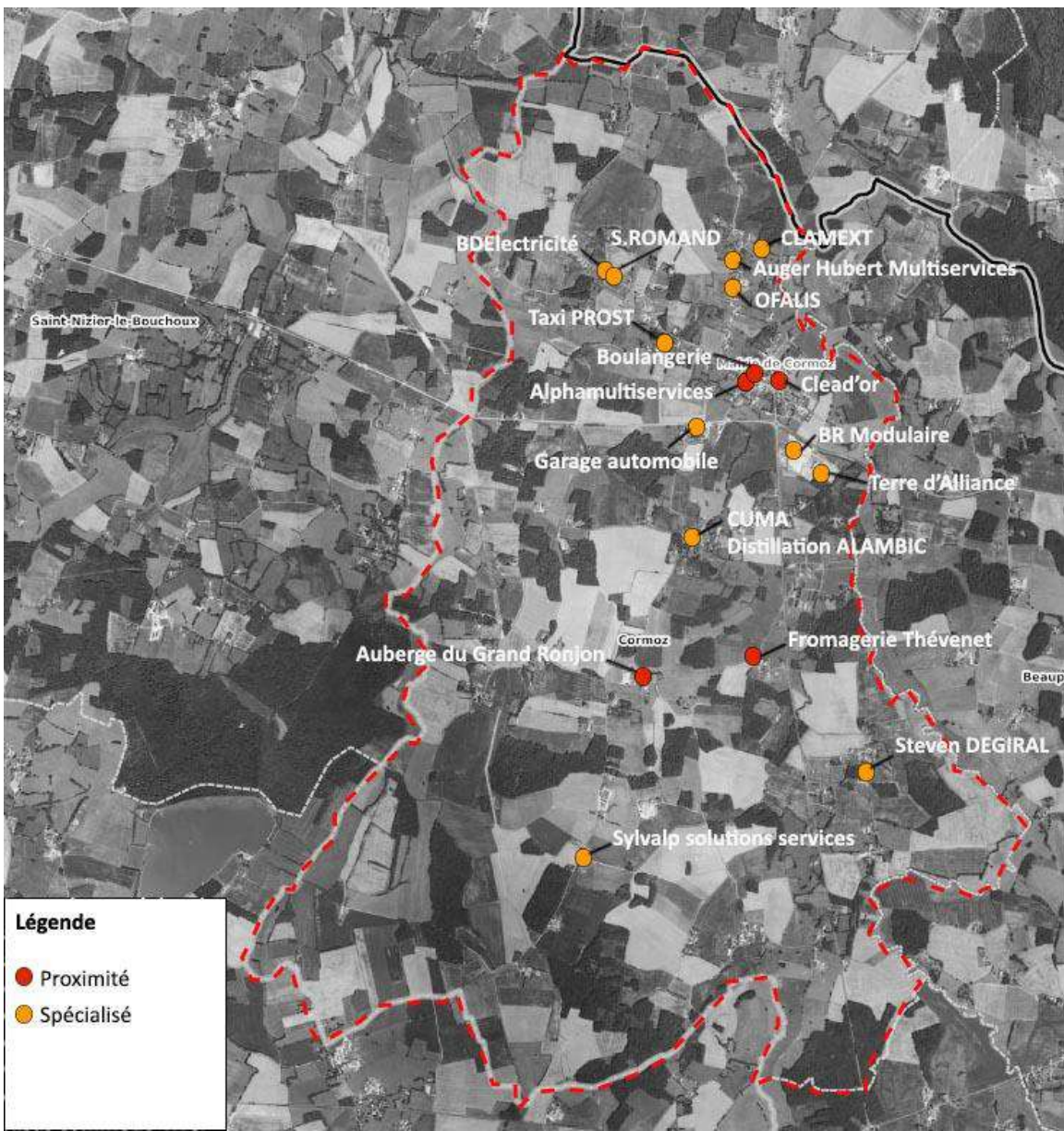
Intitulé de l'organisme	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2019	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2019
S.E.M. CONSTRUCT. DEPT DE L'AIN	12	2

- Avec environ 664 habitants en 2017 (- de 3500) **la commune de Cormoz n'est pas soumise aux obligations de la loi SRU** (25% de logements social en regard des résidences principales d'ici 2025).
- Données communales: **19 LLS** = 12 logements locatifs sociaux (tous attribués/bailleur social SEMCODA) + **7** logements locatifs sociaux (commune) **soit 5 % environ du parc des résidences principales en 2020**
- **SCOT BBR** : « *Part de production de logements locatifs sociaux **laissée à l'appréciation** des communes de moins de 1 000 habitants, en fonction d'un diagnostic analysant l'adéquation entre l'offre et la demande* ».
- **PLH** : Identification d'un besoin résiduel. Pas de nombre fixé spécifiquement pour la commune.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

I, ARTISANAT ET COMMERCE

Une offre commerciale constituée majoritairement d'enseignes de type services spécialisés (17/22).



-Peu de petits commerces spécialisés (type boucherie, poissonnerie, traiteur...);

-La commune ne compte pas de supermarchés et de moyennes surfaces;

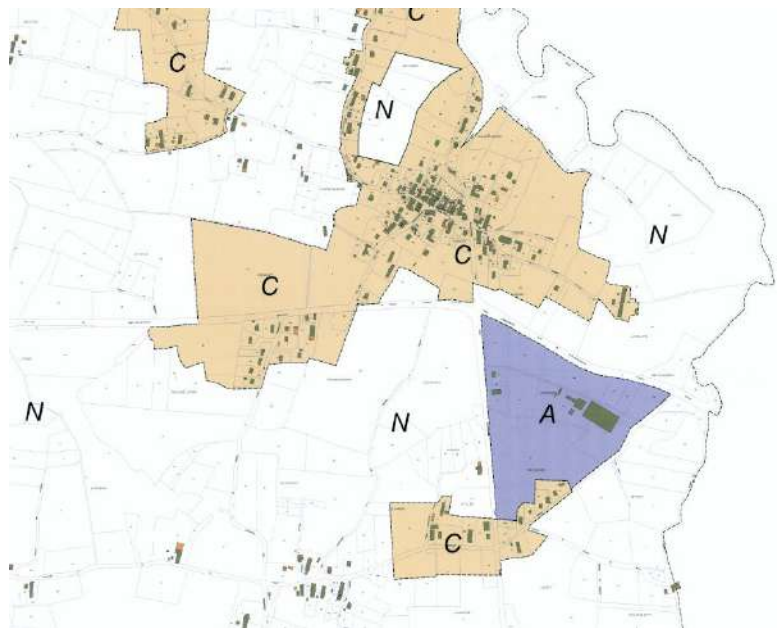
-La majorité des enseignes est localisée dans le bourg de Cormoz et dans le hameau «Les Geordes»

=> une dynamique commerciale de centre-village

2. INDUSTRIE ARTISANAT ET BUREAUX

- Une zone d'activités communale de 10ha proche de l'échangeur de BEAUPONT sur l'A39
- L'activité tertiaire (bureaux) n'est pas représentée sur la commune

- Oxyane/Terre d'Alliance (entreposage et stockage non frigorifique).
- BR Modulaire (Bungalows, containers et sanitaires)
- LAM Auto (concessionnaire automobile)



Extrait de la carte communale en vigueur



3. ZONE D'ACTIVITES INDUSTRIELLES : CE QUE DIT LE SCOT BBR 2016-2035

EPCI	ALLOCATION D'EXTENSION, EN HECTARES
Bourg-en-Bresse Agglomération	117 ha
CC Bresse-Dombes-Sud Revermont	14 ha
CC de La Vallière	22 ha
CC de Montrevel-en-Bresse	28 ha ²
CC de Treffort en Revermont	27 ha
CC des Bords de Veyle	18 ha
CC du canton de Coligny	17 ha
CC de Saint-Trivier-de-Courtes	19 ha
Total SCoT BBR	262 ha

Définition de l'enveloppe urbaine et de la dent creuse selon le SCoT. Source : SCOT BBR

- La zone d'activités communale n'est pas ciblée comme une « zone d'activités spécifiques » ni comme une « zone de niveau régionale »
- En revanche, elle est inscrite comme **faisant partie des zones d'activités locales de la CC Bourg-en-Bresse agglomération.**
- Donner la priorité à la requalification et la densification des zones d'activités existantes
- Proscrire toute création de nouvelle ZA spécifique.

4. ÉTAT DES LIEUX DE L'AGRICULTURE

Préserver les zones agricoles

Permettre le maintien et le développement des espaces agricoles

-AGRESTE 2010 : **834 ha** de surfaces agricoles* utiles sur une superficie communale de 1956 ha soit **43% de l'ensemble de la commune**

-Agriculture céréalière : **maïs, blé, colza, soja.**

-L'orientation technico-économique : **polyculture et le polyélevage.**

-AOC :

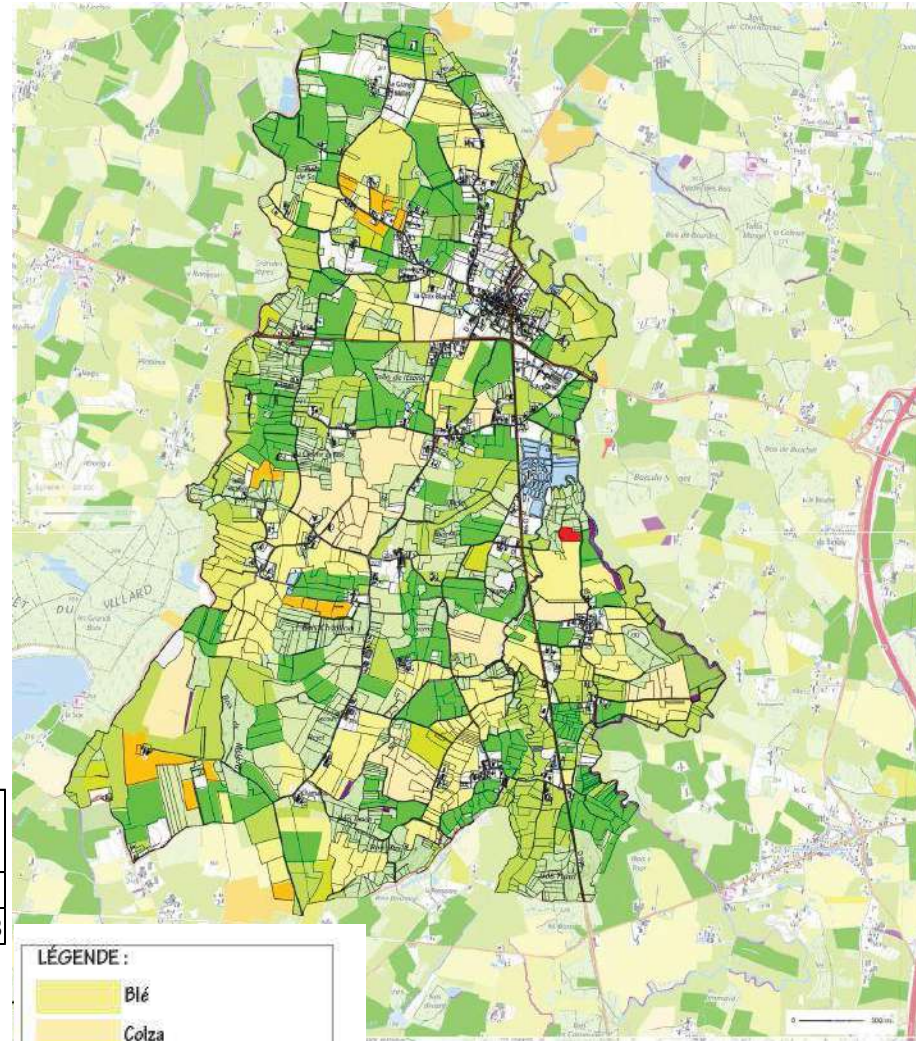
*Volailles de Bresse, poularde et chapon de Bresse,
Crème et beurre (données communales)*

-IGP :

*Volailles de Bourgogne,
Volailles de l'Ain
Ain blanc, rosé, rouge*

Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune			Superficie agricole utilisée en hectare			Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments		
2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988
12	26	47	834	911	1 087	675	1 234	1 753

Données AGRESTE 2010 sur la commune de Cormoz. Source : Agreste 2010



LÉGENDE :

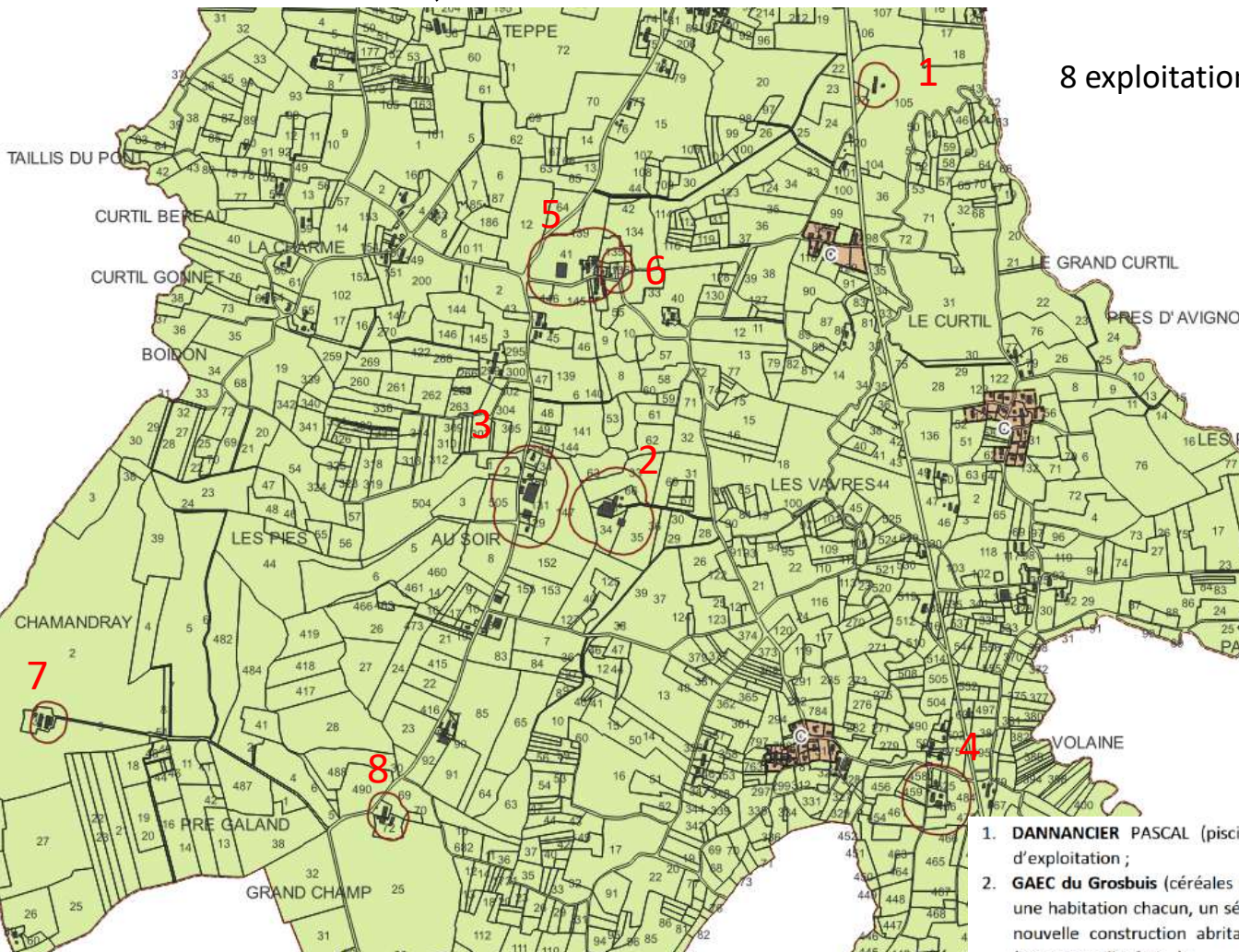
[jaune clair]	Blé
[jaune]	Colza
[vert clair]	Prairies permanentes
[vert foncé]	Maïs grain et ensilage
[orange]	Autres oléagineux
[rouge]	Vergers
[violet]	Divers



* SAU : surface utilisée pour la production agricole

Registre parcellaire agricole sur la commune de Cormoz.

4, ÉTAT DES LIEUX DE L'AGRICULTURE



8 exploitations agricoles

-Selon les données communales: 5 ICPE

-GAEC DE LA PIE

-GAEC du GROSBUI

-Pisciculture DANANCIER Pascal

-EARL DU RONJON

-PIGUET Thierry

1. **DANNANCIER PASCAL** (pisciculture). Le site comprend une habitation et un bâtiment d'exploitation ;
2. **GAEC du Grosbuis** (céréales et 450 bovins) répartis sur deux sites comprenant notamment une habitation chacun, un séchoir/stockage de céréales, deux bâtiments d'exploitation, une nouvelle construction abritant fumier et stockage de matériel, un hangar de stockage (engrais, paille, foin...);
3. **GAEC de la Pie** (200 bovins). Le site comprend une habitation, un bâtiment de stockage, une fosse à lisier, des hangars de stockage ;
4. **PIGUET Thierry** (prairie, céréales et 83 bovins) comprenant des bâtiments d'exploitation, une habitation ;
5. **GAILLARD/JANAUDY – EARL du Ronjon** (prairie, céréales et 120 bovins) comprenant fosse à lisier, une habitation, des bâtiments d'exploitation ;
6. **JANAUDY Cyril** (prairie, 60 ovins) comprenant une habitation, des bâtiments d'exploitation;
7. **SERVAL Yoan** comprenant une habitation et un bâtiment abritant une pension équine de 30 chevaux ;
8. **MORTEL Georges** (volailles) comprenant une habitation et des bâtiments d'élevage.

4, ÉTAT DES LIEUX DE L'AGRICULTURE

-Diversité économique et qualitative

-Maillage agricole et boisé

3.2 LE PLATEAU AGRICOLE BRESSAN

Etant donné le milieu rural dans lequel s'inscrit Cormoz, l'urbanisation maîtrisée ne menace pas les masses boisées et bocages de la commune. Ces éléments agricoles et naturels peignent une toile de fond dans ce paysage rural Bressan. L'élevage permet encore au bocage de se maintenir, voire de s'élargir, notamment en lisière des cours d'eau.

L'élevage et l'agriculture sont parfois intégrés aux hameaux de Cormoz, avec de petites exploitations à usage personnel composées de jardins potagers ou de petits élevages de volaille (cf. photo ci-contre). Cette ambiance rurale au sein même du hameau contribue à l'image de la Bresse et apporte de la cohérence au territoire.

Cet ensemble diversifié crée une mosaïque et un dynamisme dans le paysage, à la fois économiquement et qualitativement intéressant. Cette occupation du sol bien intégrée au fil du temps a permis une bonne maîtrise des éléments naturels profitant aux habitants, reflétant ainsi une identité propre au territoire.



Vue aérienne du maillage agricole et boisé à proximité du Grand Avignon



5. LES EQUIPEMENTS

La commune connaît un niveau tout à fait satisfaisant en matière d'équipements publics et associatifs principalement concentrés dans le centre-bourg de la commune. Cependant, l'accroissement de la population engendre de nouveaux besoins dont il s'agira de prendre en compte.



Equipements publics présents dans le centre-bourg de Cormoz. Source Agence 2BR

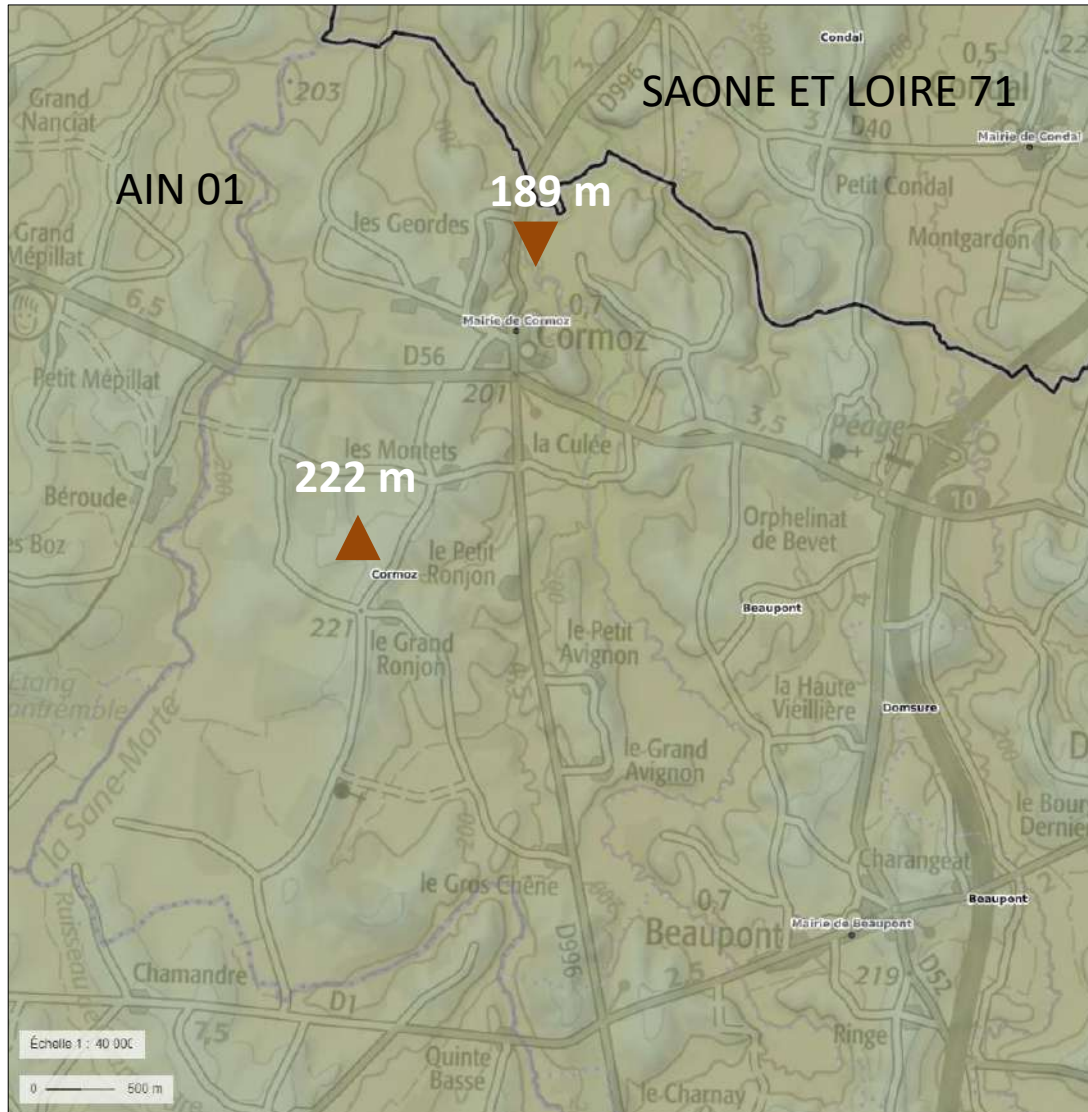
PARTIE 2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



LE MILIEU PHYSIQUE

Source photo : 2BR, Juillet 2021

I, TOPOGRAPHIE



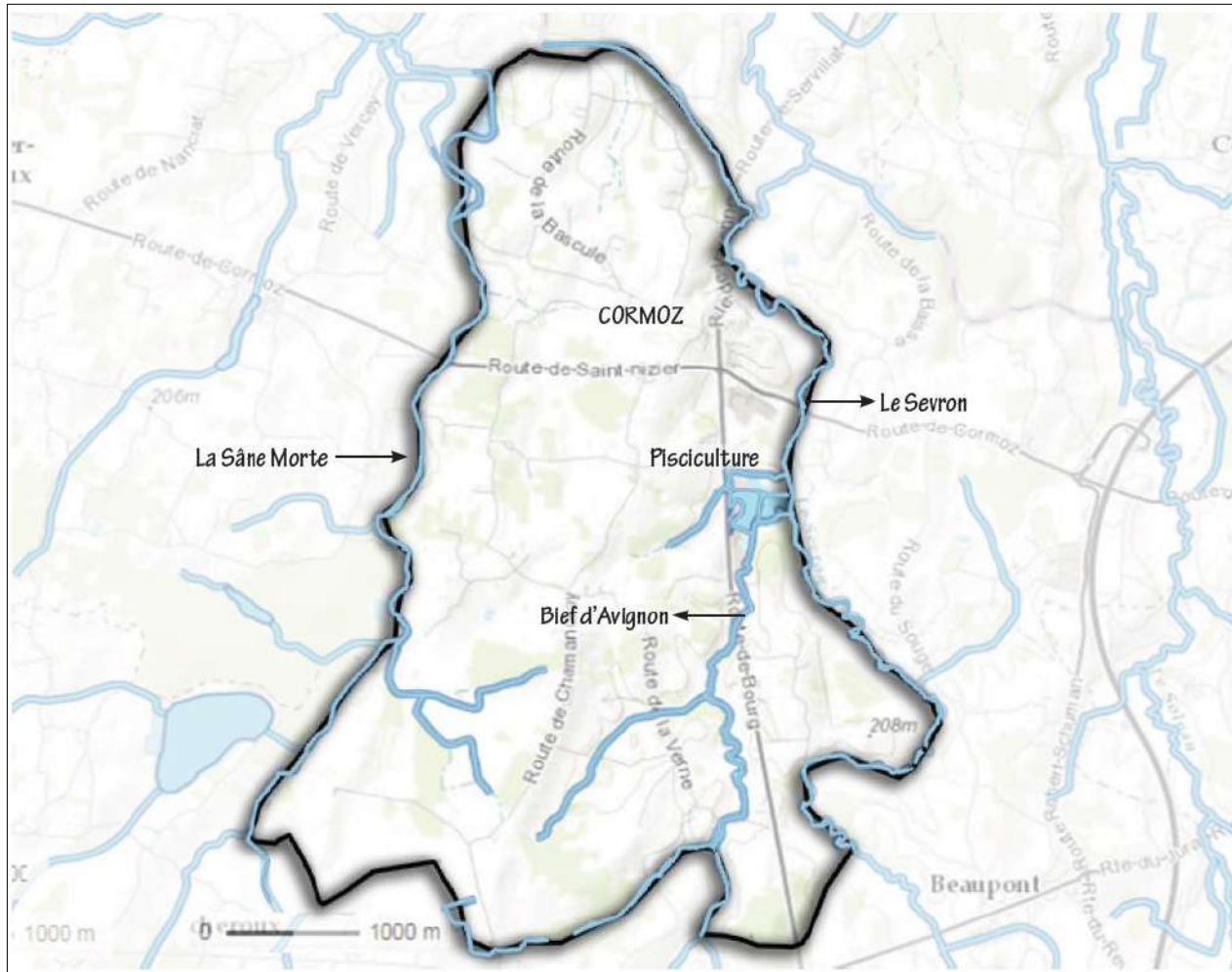
Source : Géoportail, IGN. Réalisation 2BR



Source photos : 2BR, Juin et Juillet 2021

- **Identité géomorphologique de la Bresse : relief vallonné avec des grandes ouvertures visuelles**
- **Paysage de semi-plateau : son altitude entre 189 mètres et 222 mètres**

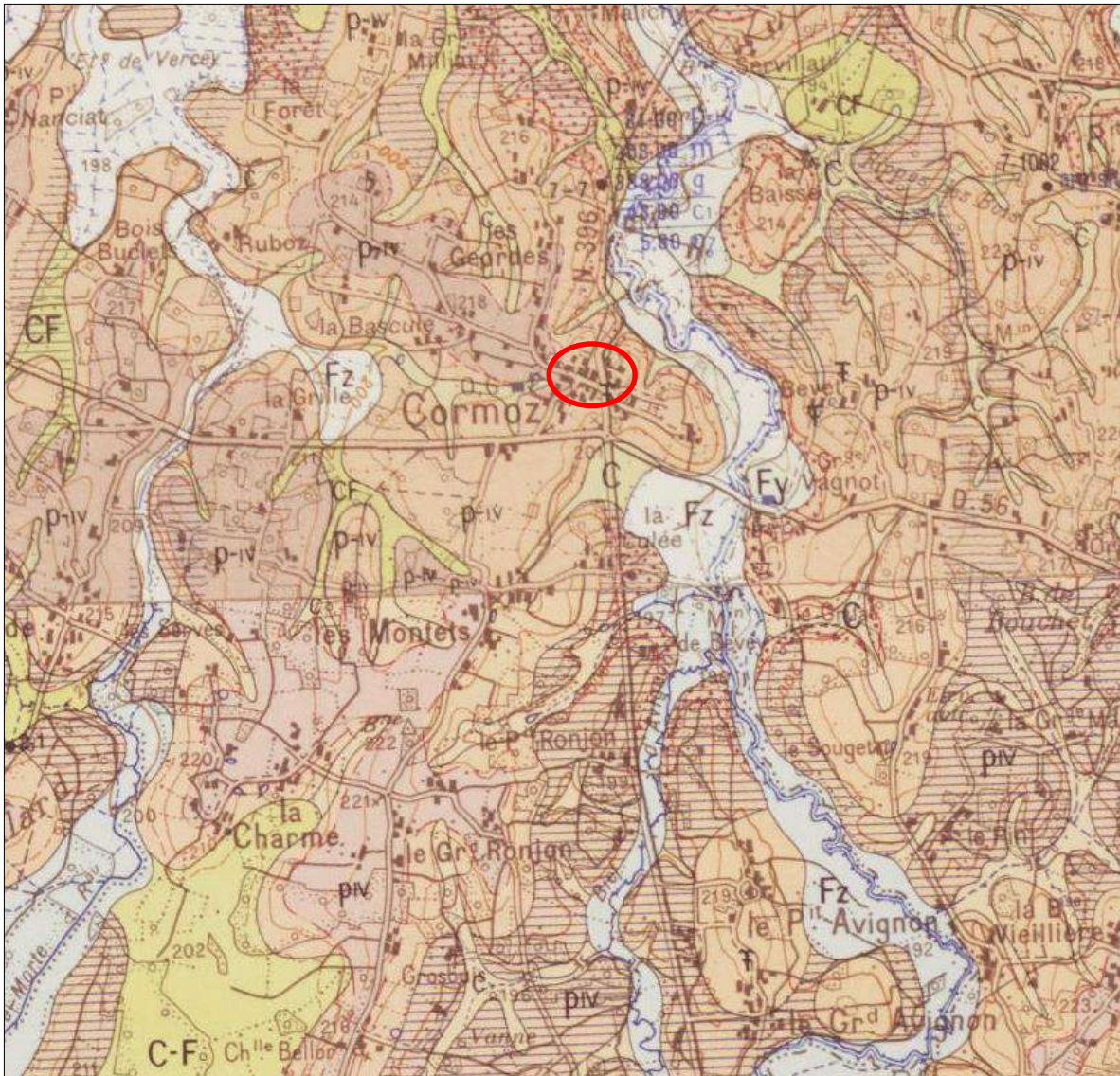
2, HYDROGRAPHIE



Source : Géoportail. Réalisation 2BR

- Le **Sevron** vient border l'est du territoire communal en formant une petite vallée. Il est alimenté par différents biefs, notamment le Bief d'Avignon qui traverse le sud-est de la commune
- La **Sône morte** forme la limite ouest de la commune

3. GÉOLOGIE ET PÉDOLOGIE



- | | |
|---|--|
|  | Argiles et marnes parfois sableuses, sables, graviers et galets remaniés, localement tourbe |
|  | Surface d'érosion fluviale ou fluviolacustre sans dépôt identifiable sur pIV (sur sables et silts) |
|  | Surface d'érosion fluviale ou fluviolacustre sans dépôt identifiable sur pIV (sur marnes et argiles) |
|  | Marnes, sables, argiles de Bresse et épandages caillouteux associés - Marnes grumeleuses brun-beige à blanchâtres à gros éléments calcaires : concrétions et parfois blocailles |
|  | Marnes, sables, argiles de Bresse et épandages caillouteux associés - Sables et silts quartzeux, parfois carbonatés (Sables de Condal) |
|  | Marnes, sables, argiles de Bresse et épandages caillouteux associés - Marnes argiles silts et sables parfois carbonatés de couleur généralement gris bleuté ; localement passées de lignite ; concrétions calcaires fréquentes |
|  | Marnes, sables, argiles de Bresse et épandages caillouteux associés - Sables et silts siliceux micacés, roux parfois lités ; localement cordons de galets ou intercalations argileuses ou marneuses |
|  | Colluvions et alluvions indifférenciées des collecteurs d'importance secondaire |
|  | Colluvions des fonds de vallon |
|  | Sables grossiers roux à gros éléments roulés ou non (quartz, chailles) en recouvrement continu, masquant la formation sous-jacente |
|  | Réseau hydrographique |

- Un sol fortement composé de **marnes** et d'**argiles** de Bresse limitant l'infiltration des eaux pluviales (**sol imperméable**)
- Un sol **riche et profond** favorable à l'activité agricole

Source : Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BGRM), 2022

4, ENJEUX

ENJEUX IDENTIFIÉS

- **Limiter l'imperméabilisation et assurer une bonne gestion des eaux pluviales** sur des sols marneux et argileux
- **Anticiper et limiter les effets des vagues de chaleur** (exemples : végétalisation de l'espace public, parkings, cour d'école, création de « ceinture verte » et de poches de respiration, maintien des coupures vertes...)



LE PATRIMOINE NATUREL ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Source photo : 2BR, Juillet 2021

I, SRADDET

1. PRÉSERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE ET INTÉGRER SES ENJEUX DANS L'URBANISME, LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT, LES PRATIQUES AGRICOLES ET FORESTIÈRES



Corridors écologiques linéaires : à préserver ou à restaurer selon leur fonctionnalité écologique



Corridors écologiques surfaciques : à préciser, préserver ou restaurer selon leur fonctionnalité écologique



Milieux aquatiques (cours d'eau, lacs et zones humides) : à préserver ou à restaurer selon leur fonctionnalité



Espaces de liberté des cours d'eau : à préserver



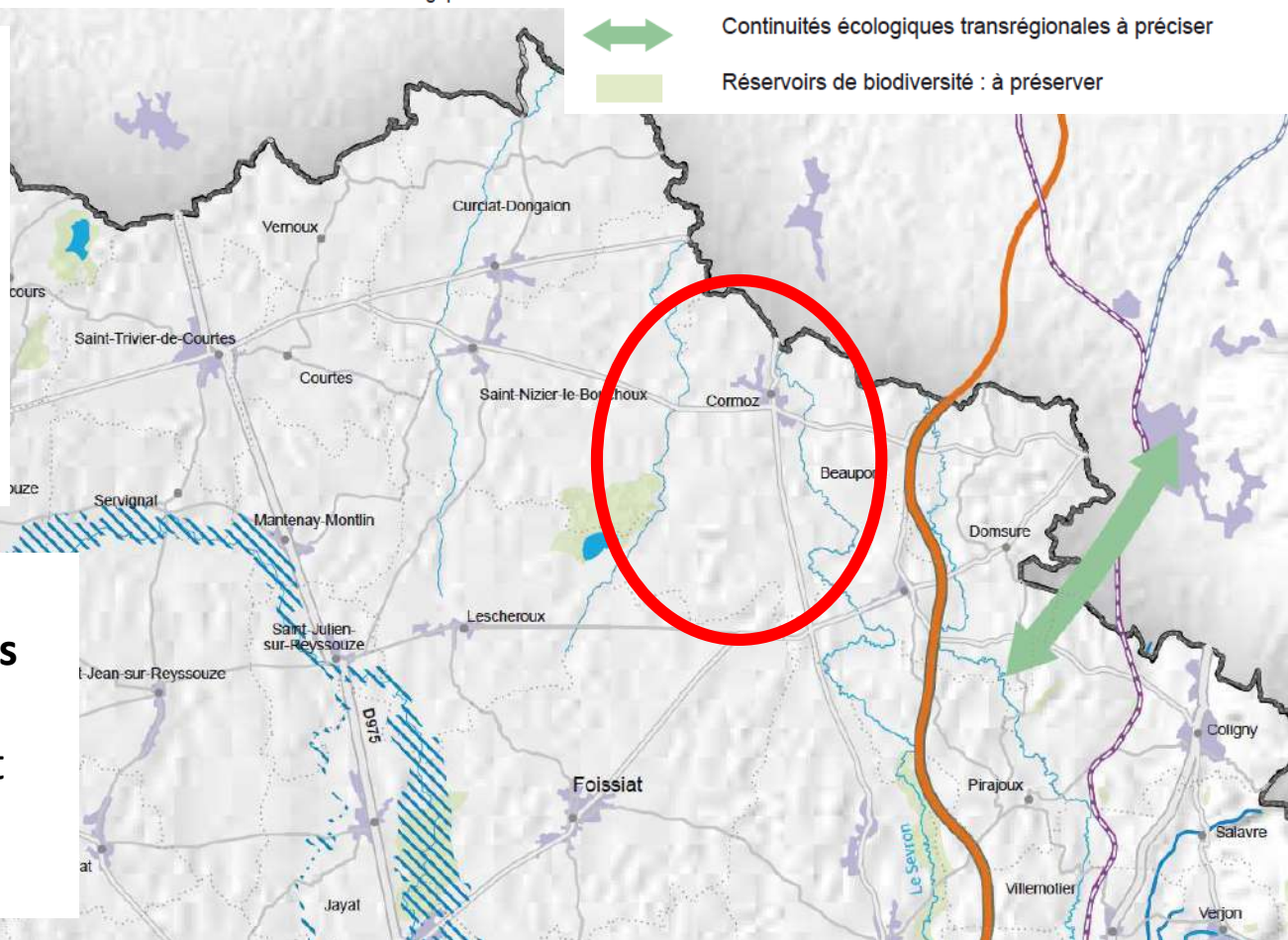
Continuités écologiques transrégionales à préciser



Réservoirs de biodiversité : à préserver

→ Pas de **corridors** identifiés sur la commune à préserver ou à remettre en bon état MAIS un **réservoir de biodiversité** repéré en bordure ouest

→ Des **cours d'eau et zones humides** repérés sur la commune pour leur intérêt écologique



Source : SRADDET ARA

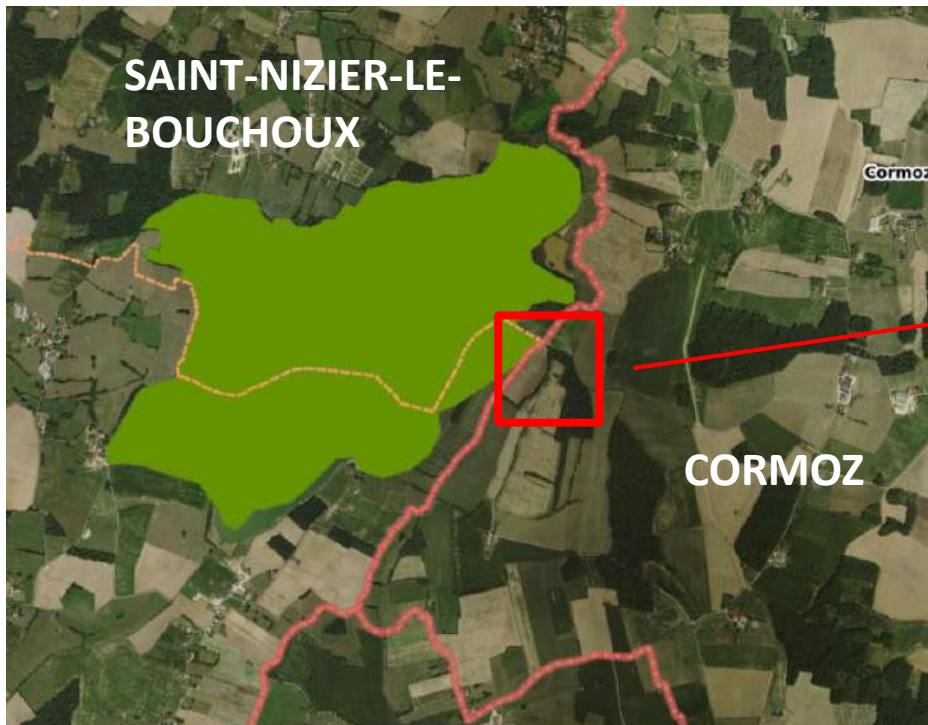
GARANTIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ
POUR TOUS

PROMOUVOIR DES MODÈLES DE
DÉVELOPPEMENT LOCAUX FONDÉS SUR
LES POTENTIELS ET LES RESSOURCES

INTERCONNECTER LES TERRITOIRES ET
DÉVELOPPER LEUR COMPLÉMENTARITÉ

2. ZNIEFF DE TYPE I

« Étang de Pontremble, forêt du Villard »



Sources : DREAL, INPN, Géoportail

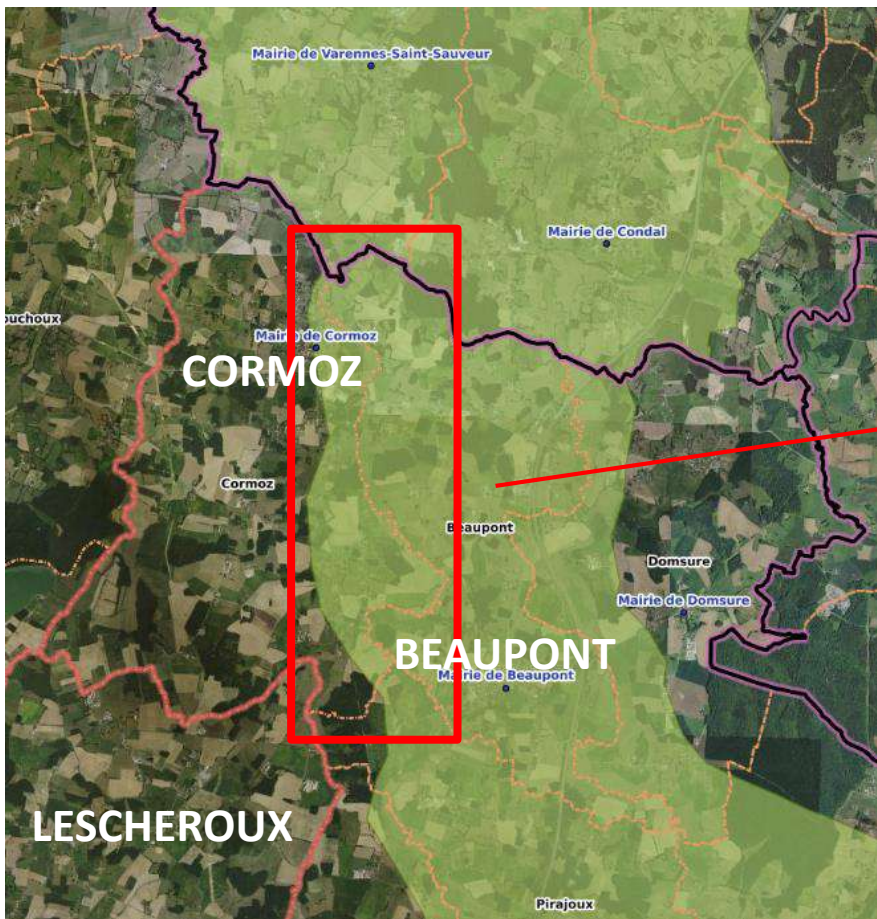
- 252 ha protégés avec le zonage type 1
- **Le plus grand étang** de la Bresse de l'Ain
- Un rôle majeur **d'accueil des oiseaux d'eau nicheurs et migrateurs** dans la moitié nord du département



Source : Google Earth

2. ZNIEFF DE TYPE 2

« Vallées du Sevron, du Solnan et massifs boisés alentours »



- 16 282 ha protégés avec le zonage type 2
- **Vallées alluviales, massifs boisés et zones humides** considérés comme étant les plus représentatifs en terme de **patrimoine et de fonctionnalités biologiques**
- Fonction de **régulation hydrauliques** et de **protection de la ressource en eau**

Sources : DREAL, INPN, Géoportail

3, ZONES HUMIDES

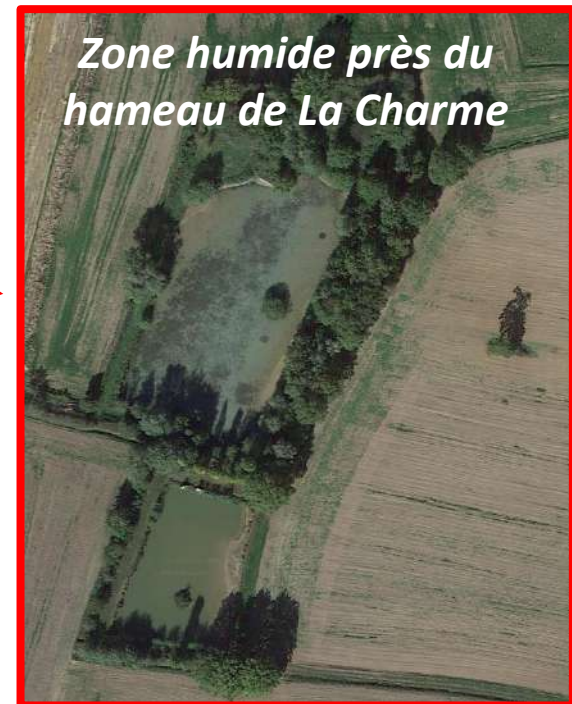
- **13 zones humides** identifiées sur la commune
 - Des zones ayant un intérêt fonctionnel et patrimonial fort
- Principalement les périmètres élargis des berges du Sevron et du Bief d'Avignon



Source : DREAL

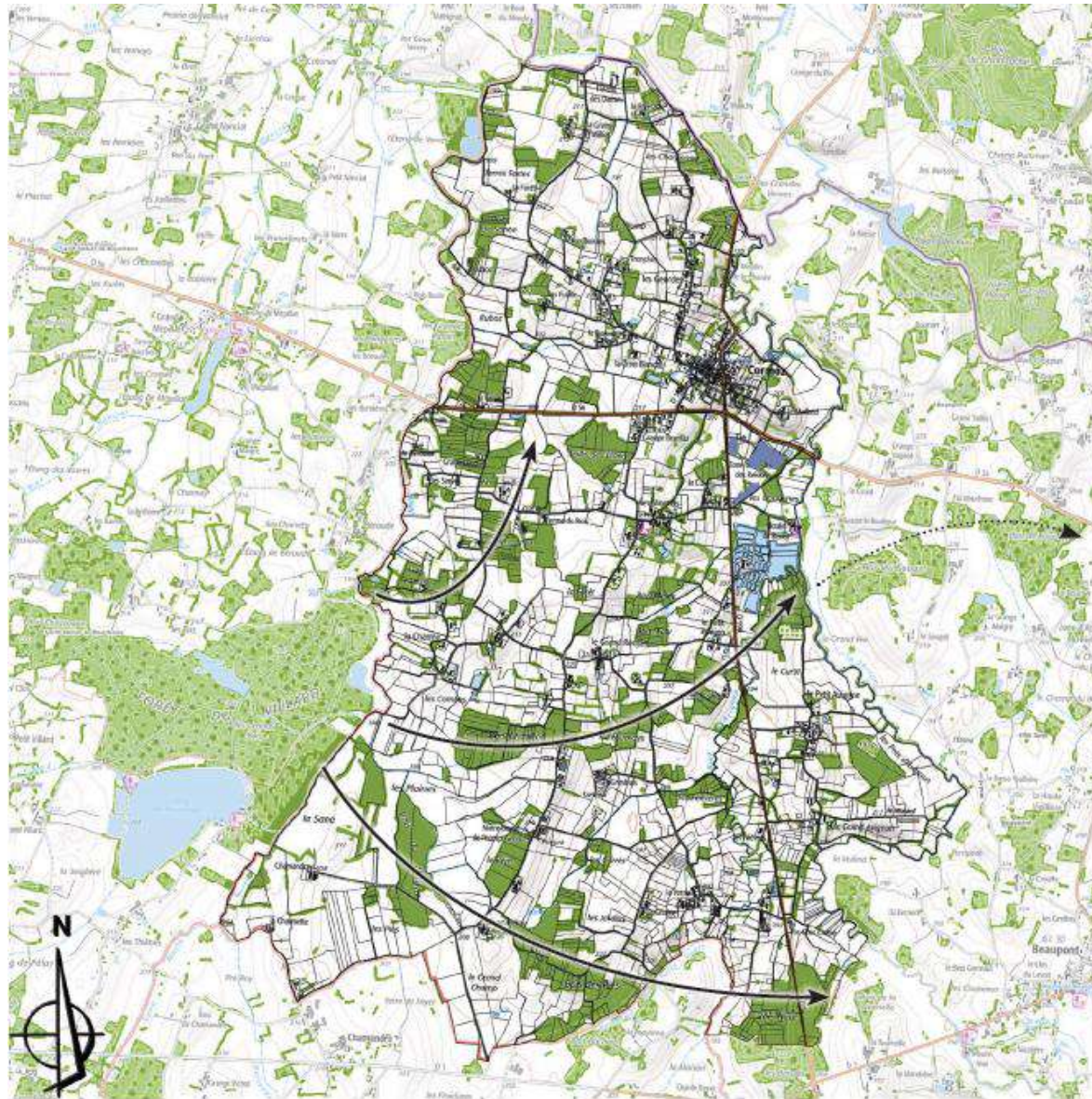
Périmètre élargi du
Bief d'Avignon

Périmètre élargi du Sevron



Source : Google Earth

4. LES ESPACES BOISÉS



- **répartition homogène**
- La commune ne compte aucune forêt publique
- Réseau de haies bocagères
- **maillage vert => continuités vertes**

Source : Agence 2BR. Réalisation : 2BR

5, ENJEUX

ENJEUX IDENTIFIÉS

- **Garantir une gestion économe des espaces agricoles et naturels**
- **Maintenir les coupures vertes entre les différentes entités urbaines**
- **Permettre le maintien des activités agricoles**

LES RISQUES



I. RISQUES INDUSTRIELS

Deux installations industrielles réglementées sous l'appellation ICPE non Seveso :

Code :	2345
Etablissement :	OXYANE
Nom usuel :	OXYANE CORMOZ
Principale activité :	52.10B. Entreposage et stockage non frigorifique
Classement :	E. Enregistrement

Source : DREAL

→ **OXYANE** : coopérative agricole tournée vers le commerce de gros interentreprises de céréales, semences et aliments pour bétail, séchage et stockage de grains

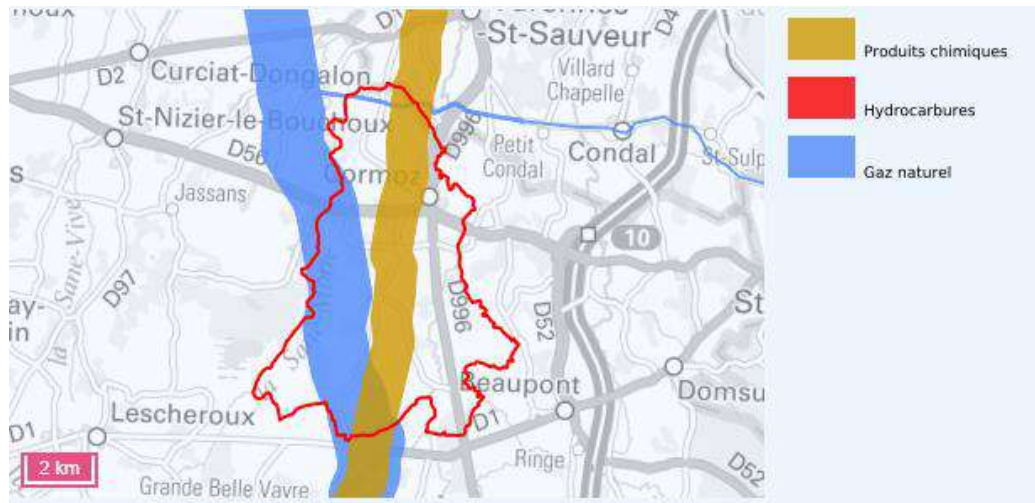
Code :	1394
Etablissement :	MONSIEUR PASCAL DANNANCIER
Nom usuel :	FERME AQUACOLE PETIT RONJON P.DANANCIER
Principale activité :	68.20B. Location terrain & autre bien immobilier
Classement :	A. Soumis à Autorisation

Source : DREAL

→ **DANNANCIER** : pisciculture

I, RISQUES INDUSTRIELS

Carte des canalisations de transport de matières dangereuses (TMD)



→ Une canalisation de gaz naturel haute pression et une canalisation de produits chimiques traversent la commune du Nord au Sud et font l'objet d'un arrêté de servitude d'utilité publique (06/12/2021)

Noms des canalisations

Source : BGRM, Géorisques, 2022

• Ouvrages traversant la commune

Nom de la canalisation	PMS (bar)	DN	Longueur dans la commune (en mètres)	Implantation	Distances S.U.P. en mètres (de part et d'autre de la canalisation)		
					SUP1	SUP2	SUP3
BOURGOGNE	67,7	800	4536	enterré	355	5	5
ARTERE-VOISINES-ETREZ (VAL DE SAONE)	67,7	1200	4583	enterré	600	5	5

Canalisations de transport de gaz naturel exploitées. Source : Extrait de l'arrêté du 18/06/2021

Servitude SUP1, correspondant à la zone d'effets létaux (PEL) du phénomène dangereux de référence majorant au sens de l'article R.555-10-1 du code de l'environnement :

La délivrance d'un permis de construire relatif à un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou à un immeuble de grande hauteur et son ouverture sont subordonnées à la fourniture d'une analyse de compatibilité ayant reçu l'avis favorable du transporteur ou distributeur ou, en cas d'avis défavorable du transporteur ou distributeur, l'avis favorable du Préfet rendu au vu de l'expertise mentionnée au III de l'article R 555-31 du code de l'environnement.

L'analyse de compatibilité est établie conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 susvisé.

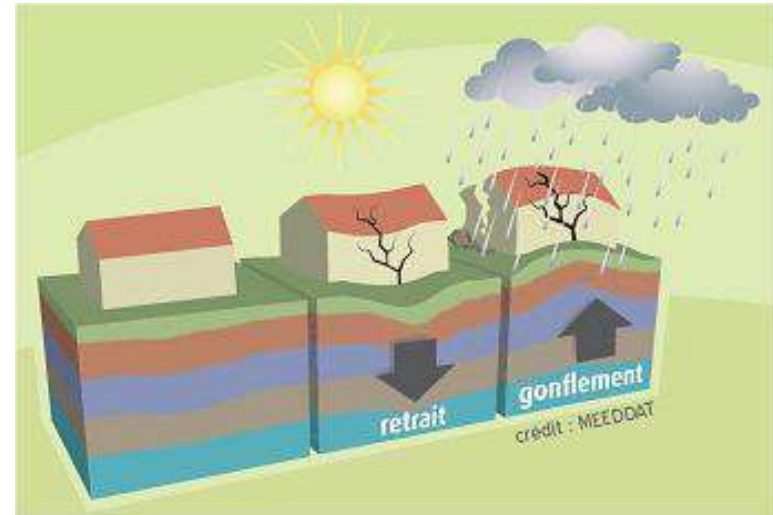
2. RISQUES NATURELS



Source : BGRM

▼ Exposition au retrait gonflement des argiles

- Exposition forte
- Exposition moyenne
- Exposition faible



→ Une exposition jugée « **moyenne** » au **retrait et gonflement des argiles**

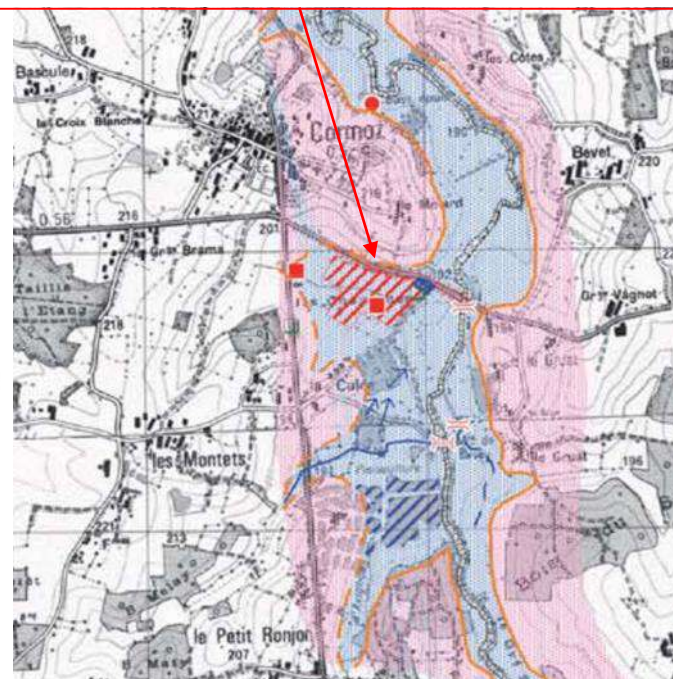
- Commune non concernée par un **PPRi** / non soumise à un risque important d'inondation ;
- Non concernée par un **Plan de Prévention des Risques de mouvement de terrain** (PPRM) ;
- Pas de **cavités souterraines** recensées sur la commune ;
- Un **aléa sismique** faible :

2. RISQUES NATURELS

Extrait de l'atlas de zones inondables de la Seille et affluents

- Pas de PPRI et de risque important d'inondation, **cependant le risque zéro n'est pas écarté**

«A Cormoz, une usine s'est construite au lieu-dit les Charpines, dans un espace d'expansion de la rivière »



Encaissements

- Terrasse alluviale
- Versants
- Colluvions
- Limite plaine alluviale nette
- Limite plaine alluviale imprécise
- Ruissellement sur versants

Unités hydrogéomorphologiques

- Lit mineur
- Lit moyen
- Lit majeur
- Plan d'eau naturel

Entité hydrographique

- Cours d'eau
- Voies d'eau artificielles

Source : DREAL, 2010

3, LES ÉLÉMENTS MARQUANTS LIÉS AUX RISQUES

ENJEUX IDENTIFIÉS

- **Anticiper toute nouvelle exposition aux risques** (naturel, pollution) dans le projet intercommunal (STEP, ZAE)
- **S'assurer de la gestion durable de la ZAE intercommunale afin de limiter la pression engendrée sur le milieu naturel et l'environnement**
- **Limiter l'exposition des populations** et des activités économiques aux risques existants
- **Informar la population** sur les risques existants

PARTIE 3 : ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE

I, CE QUE DIT LE SCOT BBR 2016-2035

-Selon le SCOT BBR, **l'enveloppe urbaine** est définie comme l'ensemble de parcelles recevant une **habitation** ou lorsque celle-ci est trop grande, parties de parcelles **liées à l'usage de l'habitation** soit **environ 20m autour du bâtiment d'habitation** (accès, jardin, annexe, piscine...).

Enveloppe urbaine⁷

> Ensemble de parcelles recevant une habitation ou, lorsque celle-ci est trop grande, parties de parcelle liées à l'usage de l'habitation soit environ 20 m autour du bâtiment d'habitation (accès, jardin, annexe, piscine...)



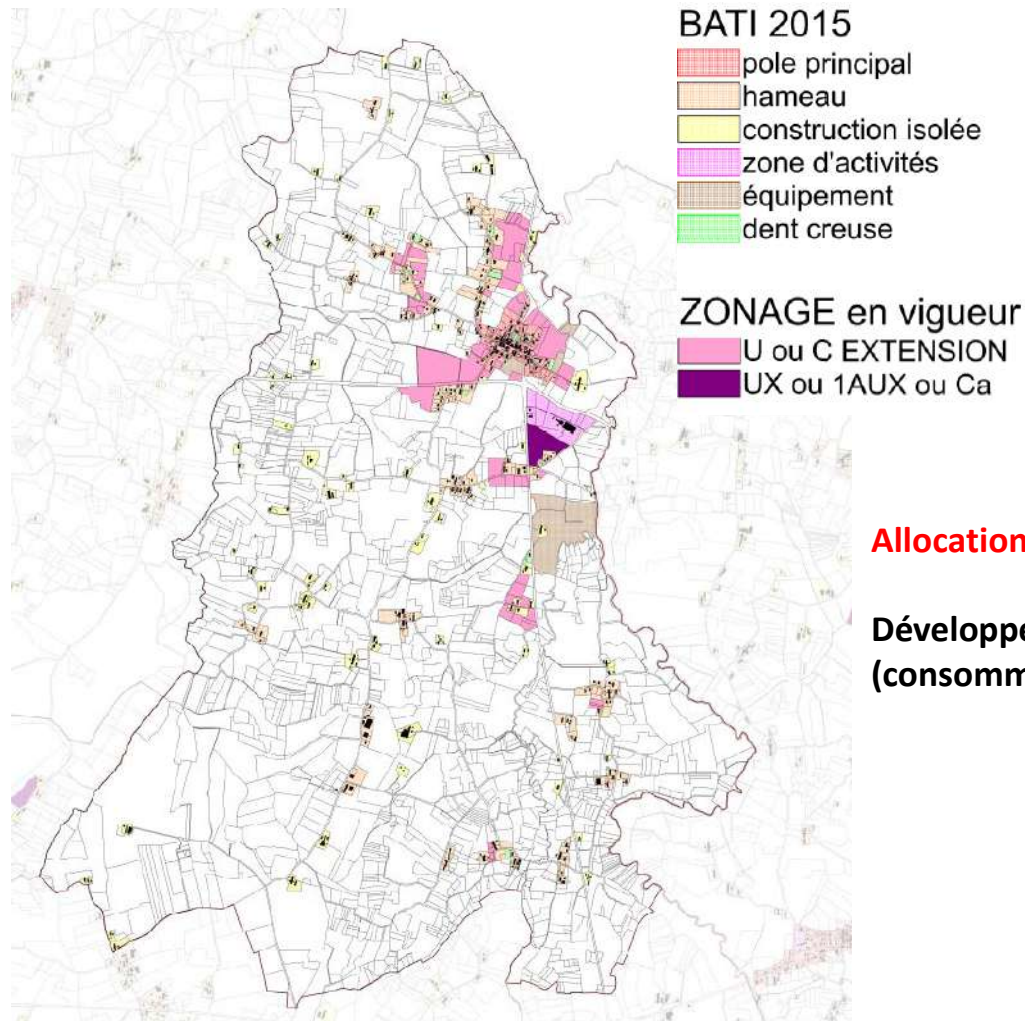
Dent creuse^{7bis}

> Parcelle ou partie de parcelle non bâtie intégrée au tissu urbain existant, c'est-à-dire encadrée par de l'habitation sur au moins deux de ces côtés et appuyée sur une voirie, et dont la majorité du périmètre est à l'intérieur du tissu urbain. Les bâtiments encadrant l'espace non bâti se trouvent distants de moins de 50 m.

Définition de l'enveloppe urbaine et de la dent creuse selon le SCot. Source : SCOT BBR

1, CE QUE DIT LE SCOT BBR 2016-2035

Carte de l'état 0 du SCOT BBR : fixée au 1^{er}/01/2015 et sert de référence pour le calcul des extensions sur le pas de temps du SCOT BBR 2016-2035



Allocation d'extension totale entre 2008-2035 : 2 ha

**Développement en extension est désormais proscrite
(consommation passée dépasse l'allocation autorisée)**

1, CE QUE DIT LE SCOT BBR 2016-2035

- Commune identifiée comme faisant partie des **communes rurales** ;
- Le SCOT BBR vise le maintien du rythme actuel de croissance démographique annuelle de **1,1%** ;
- Desserrement des ménages estimé à **-0,3 entre 2016 et 2035 par ménage (-0,016 pt/an environ)** ;
- Pour les communes rurales, pourcentage de constructions en dents creuses, en densification du tissu urbain et renouvellement urbain: **35%** x 7350 (7350 étant le nombre total de logements à produire pour l'ensemble des communes rurales);
- Pour l'ensemble des communes rurales, nombre de logements à produire en extension : **4800** ;
- Densité moyenne minimale pour les communes rurales : **13 logements/ha** (densité brute). **La densité moyenne est calculée à l'échelle de la commune** incluant l'ensemble des projets de développement de l'habitat. Elle peut donc être différenciée selon les secteurs en tenant compte du contexte urbain et environnemental;
- Prévoir le développement urbain **en épaisseur des entités urbaines** et non en extension linéaire le long des axes;
- Prioriser l'urbanisme des **dents creuses et le renouvellement urbain**.

2, BILAN DES SURFACES MOBILISABLES ET CONSOMMÉES

Secteurs	Dents creuses du projet (ha)	Foncier consommé (2005-2021) en m2	Foncier consommé depuis 2015 en m2	dont foncier consommé en extension depuis 2015 (carte Etat 0) en m2	Foncier constructible déclassé (extension) en m2
Le Bourg/pôle	10848	48019	26724	16468	110812
Léon Daujat	0	10401	3235	0	149302
Les Geordes	7601	25293	8635	8635	95942
La Bascule	2378	47521	19659	13965	39720
La Culée	1787	13231	9344	9344	37332
Le petit Ronjon	1172	5150	3925	3925	48944
Le petit Avignon	1255	17548	3965	0	12235
La Verne	2939	11682	0	0	3553
TOTAL	27980	178845	75487	52337	497840,0
N logements		97	29		

Foncier consommé depuis 2015 (m2)	75487
Dont en extension (m2)	52337
Dont en extension - bourg (m2)	16468
Dont en densification (m2)	23150

- **Potentiel constructible en dents creuses au total: 2,8 ha**
- **Foncier classé en zone constructible de la carte en vigueur à déclasser (extension) au total : 49,8 ha**
- **Foncier consommé au total (2005-2021) : 97 logements sur une surface totale 17,9 ha (1844 m2/lot; 5 logements/ha)**
- **Foncier consommé depuis pas de temps du SCOT : 29 logements sur une surface totale 7,5 ha**

dont foncier consommé en extension depuis le 01/01/ 2015 (carte de l'Etat 0) : 5,2 ha
= > Il n'est plus possible d'investir des terrains en extension à l'échelle de la commune

3, LE POTENTIEL FONCIER MOBILISABLE EN ZONE CONSTRUCTIBLE AU REGARD DE LA CARTE COMMUNALE EN VIGUEUR

- 
- **50 ha** de foncier potentiellement constructible de la carte communale en vigueur
 - (Répartition : 46% dans le centre-bourg/ 54% dans les hameaux)
 - Ces dix dernières années (2010-2020) : consommation foncière de **8,6 ha**



CONSTATS

- **Des surfaces constructibles qui dépassent les besoins**

4,CALIBRAGE

Scénario calibrage SCOT

TCAM : 1,10%

Densité : 13 logements/ha

1. LOGEMENT

Entre 2016-2035 : 129 logements sur 10 ha

(soit 7 PC/an) = soit quasi le même rythme de construction ces dernières années ;

2. FONCIER RESTANT POUR REPONDRE AUX BESOINS

10ha – 7,5ha (consommation depuis 2016) = 2,5 ha

⇒ **Le projet de la commune prévoit 2,8 ha de DC**

Années
Nbre habitants

Nombre d'habitants supplémentaires sur la période
Projection Desserrement des ménages (INSEE)
Nombre de nouveaux logements à produire
Nombre de logements/desserrement des ménages

Nombre de logements total
Foncier nécessaire (d=13 logements/ha)

SCOT BBR	
2016	2035
667	821
taux de croissance de 1,10 %	
154	
en 2035	1,9
à horizon 2035	81
	48

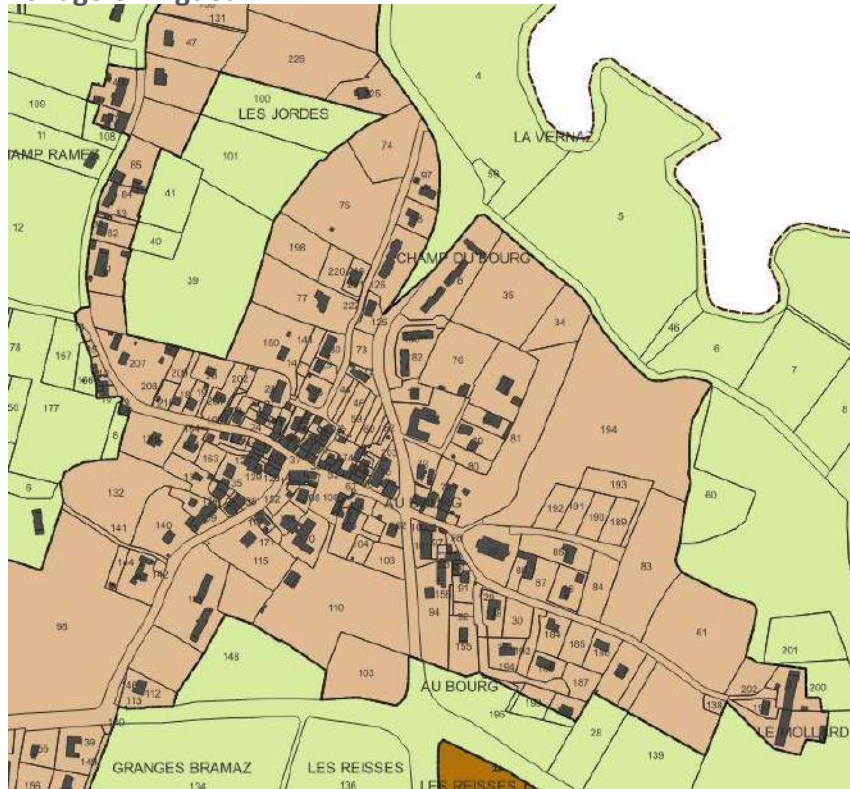
129
10

Foncier consommé depuis 2015 (m2)	75487
Dont en extension (m2)	52337
Dont en extension - bourg (m2)	16468
Dont en densification (m2)	23150

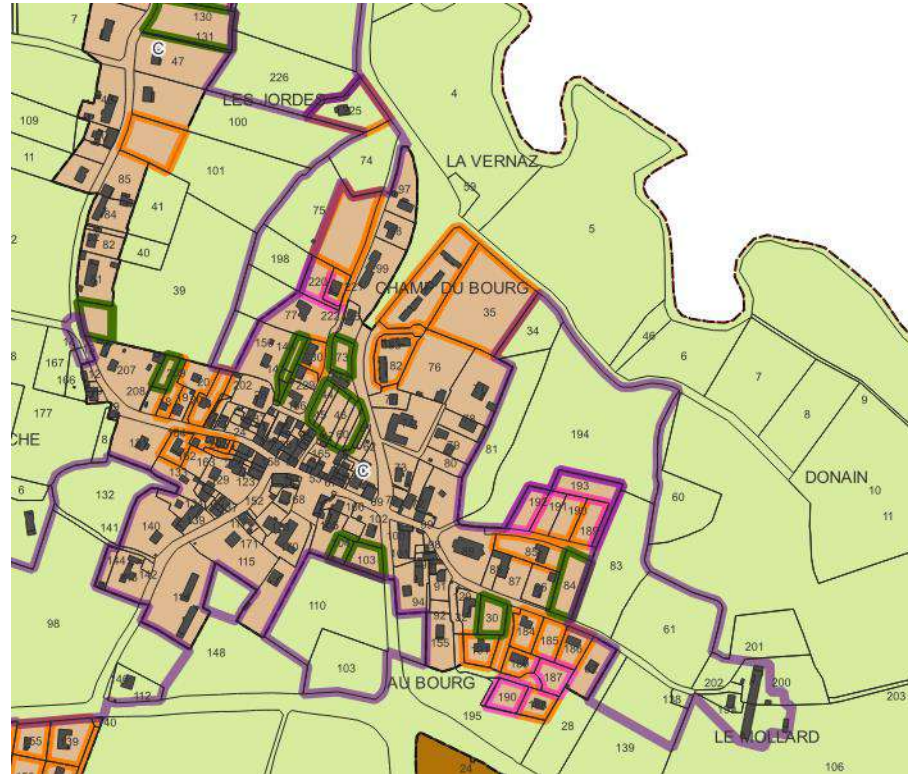
PARTIE 4 : PROJET DE ZONAGE

I. SECTEUR - BOURG

Zonage en vigueur



Projet de zonage



- zonage CC VIGUEUR**
- ✓ zone naturelle non constructible
 - ✓ zone constructible
 - ✓ zone constructible réservée à l'activité

- DP PC PA**
- ✓ Permis c
 - ✓ Permis a
 - ✓ Dents creusées du projet
 - ✓ DP en vue de construire

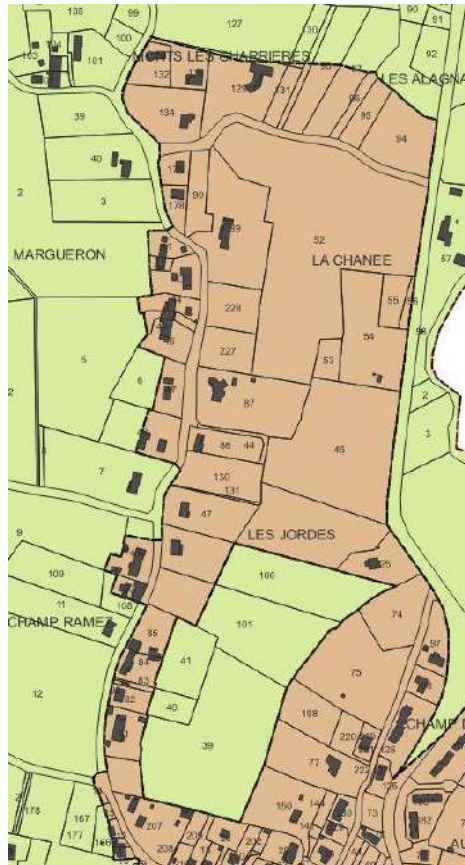
Foncier de la CC en vigueur déclassé

Zone C : 30 ha environ

Zone C : 19 ha environ
Zone C déclassé : 11 ha environ

2, SECTEUR - LES GEORDES

Zonage en vigueur



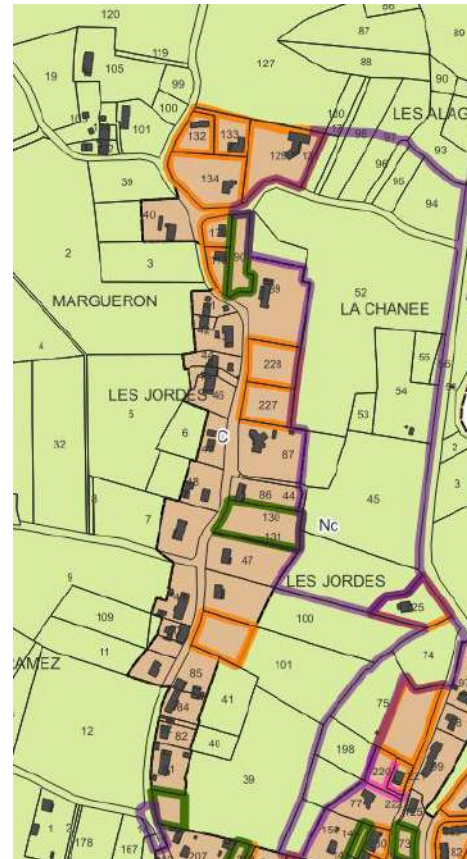
- zonage CC VIGUEUR**
- ✓ zone naturelle non constructible
 - ✓ zone constructible
 - ✓ zone constructible réservée à l'activité

- DP PC PA**
- ✓ Permis c
 - ✓ Permis a
 - ✓ Dents creuses du projet
 - ✓ DP en vue de construire

Foncier de la CC en vigueur déclassé

Zone C : 17,9 ha environ

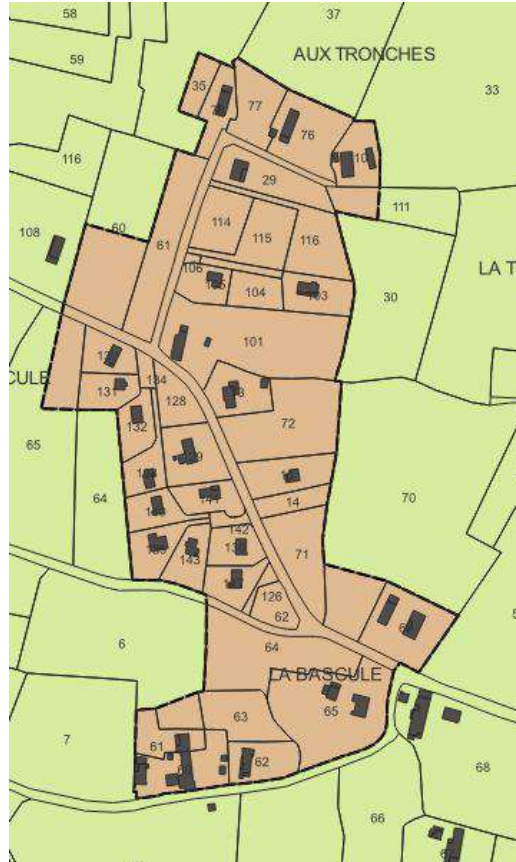
Projet de zonage



Zone C : 9,4 ha environ
Zone C déclassé : 9,6 ha environ

3, SECTEUR - LA BASCULE

Zonage en vigueur

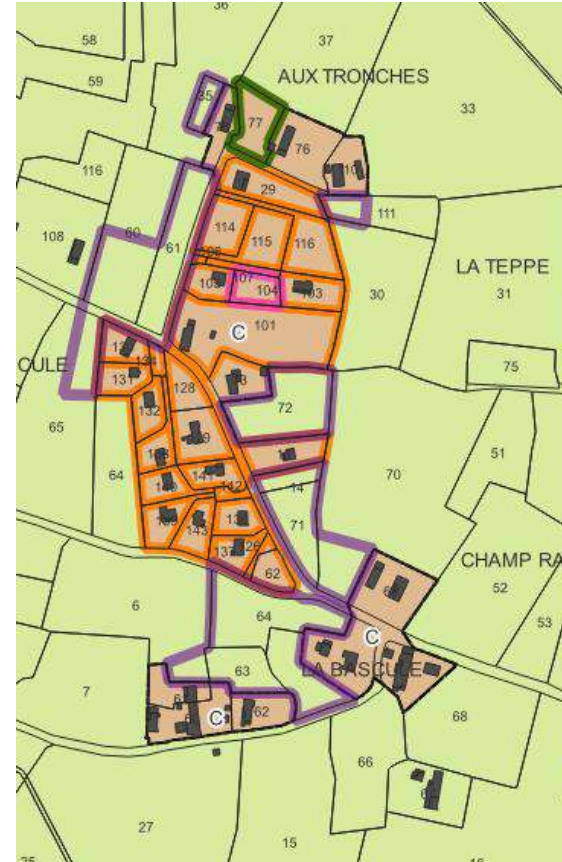


- zonage CC VIGUEUR**
- ✓ zone naturelle non constructible
 - ✓ zone constructible
 - ✓ zone constructible réservée à l'activité

- DP PC PA**
- ✓ Permis c
 - ✓ Permis a
 - ✓ Dents creuses du projet
 - ✓ DP en vue de construire

Foncier de la CC en vigueur déclassé

Projet de zonage

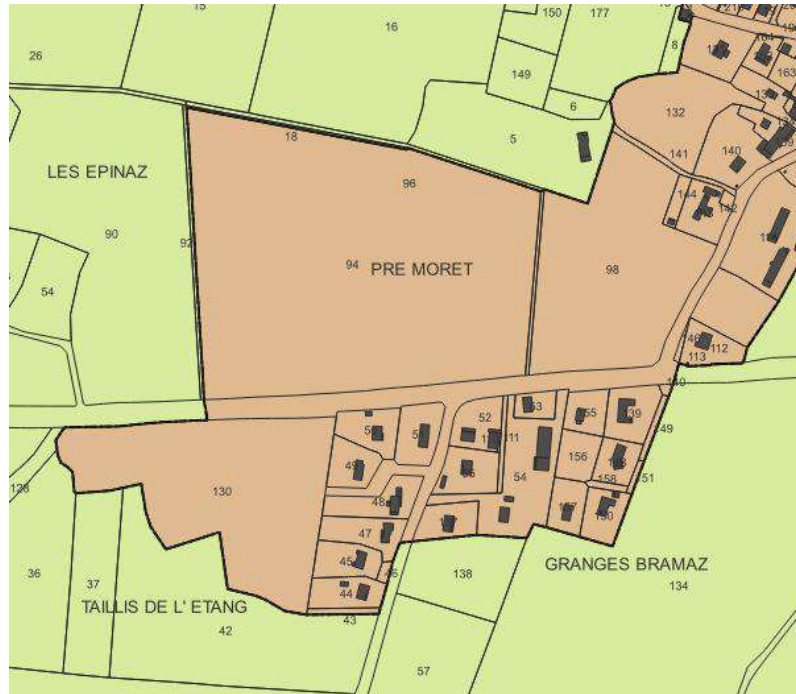


Zone C : 11,7 ha environ

Zone C : 8 ha environ
Zone C déclassé : 4 ha environ

4,SECTEUR - LÉON DAUJAT

Zonage en vigueur



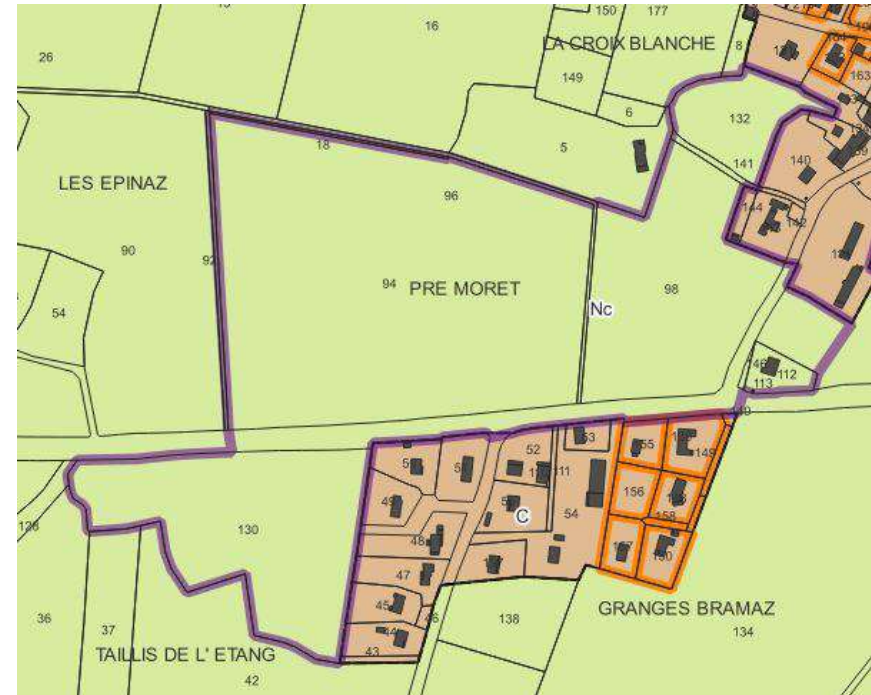
- zonage CC VIGUEUR**
- ✓ zone naturelle non constructible
 - ✓ zone constructible
 - ✓ zone constructible réservée à l'activité

- DP PC PA**
- ✓ Permis c
 - ✓ Permis a
 - ✓ Dents creuses du projet
 - ✓ DP en vue de construire

Foncier de la CC en vigueur déclassé

Zone C : 19,2 ha environ

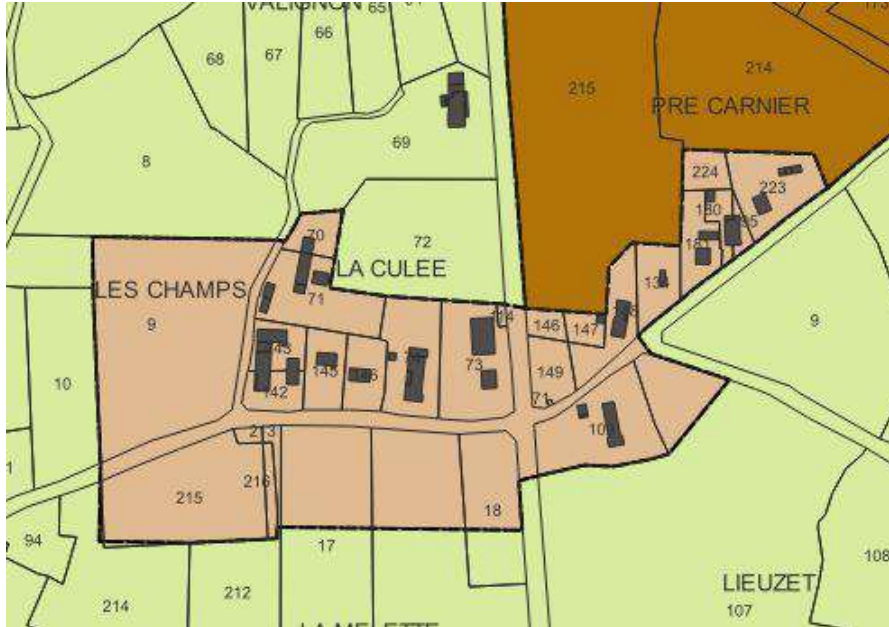
Projet de zonage



Zone C : 4,3 ha environ
Zone C déclassé : 14,9 ha environ

5,SECTEUR - LA CULÉE

Zonage en vigueur



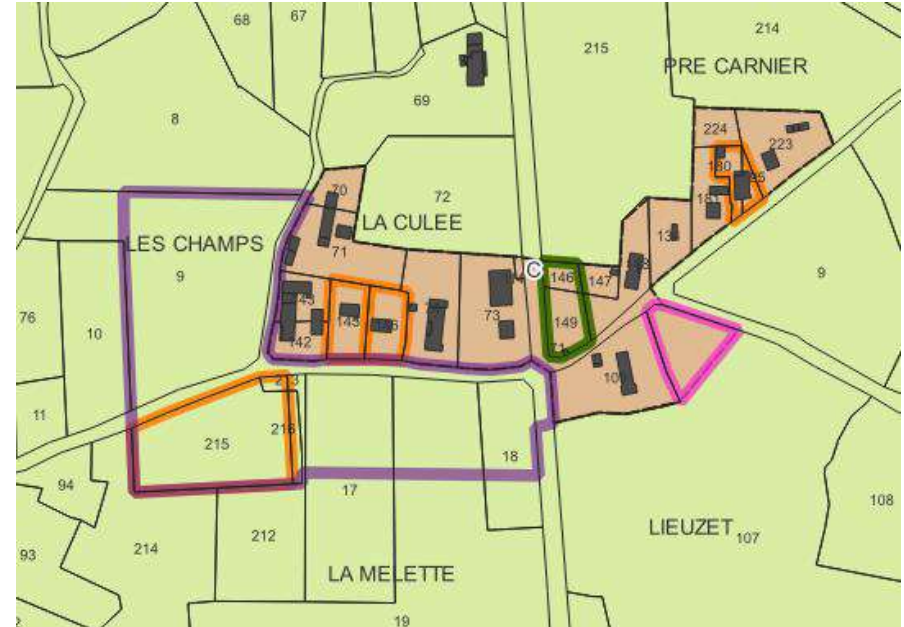
- zonage CC VIGUEUR**
- ✓ zone naturelle non constructible
 - ✓ zone constructible
 - ✓ zone constructible réservée à l'activité

- DP PC PA**
- ✓ Permis c
 - ✓ Permis a
 - ✓ Dents creuses du projet
 - ✓ DP en vue de construire

Foncier de la CC en vigueur déclassé

Zone C : 7,3 ha environ

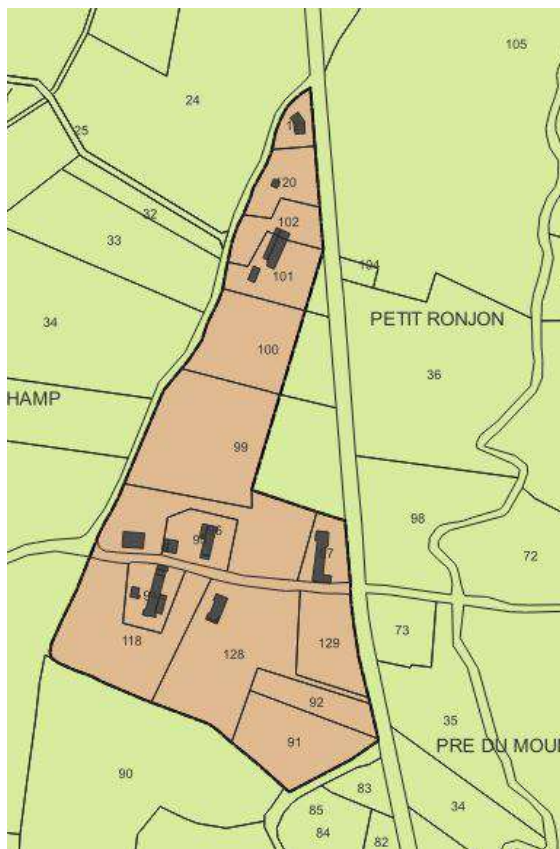
Projet de zonage



Zone C : 3,6 ha environ
Zone C déclassé : 3,7 ha environ

6. SECTEUR - LE PETIT RONJON

Zonage en vigueur



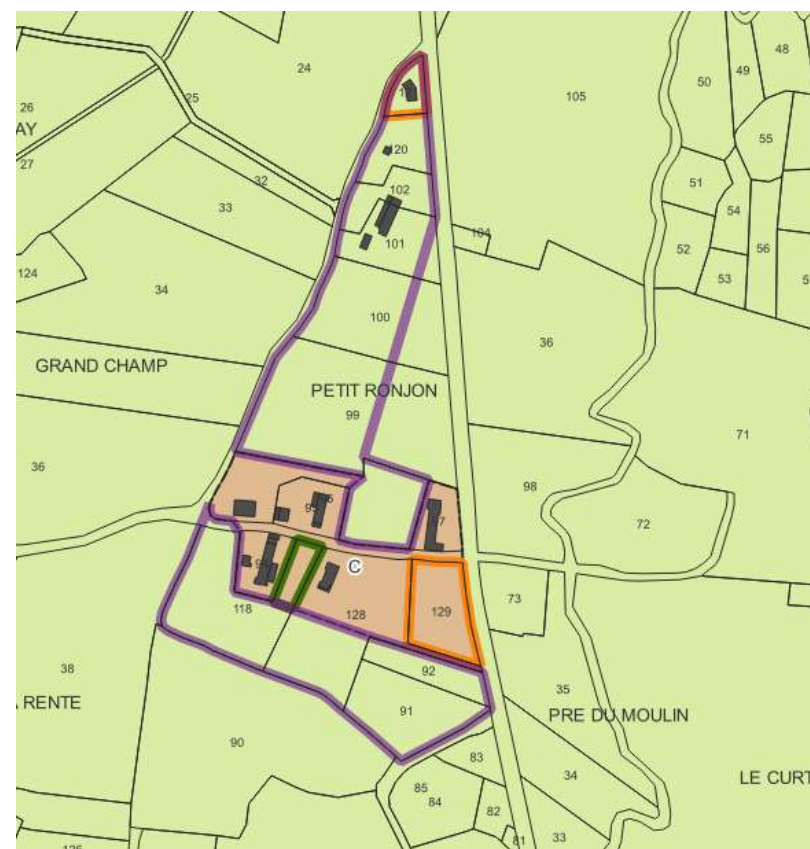
- zonage CC VIGUEUR**
- ✓ zone naturelle non constructible
 - ✓ zone constructible
 - ✓ zone constructible réservée à l'activité

- DP PC PA**
- ✓ Permis c
 - ✓ Permis a
 - ✓ Dents creuses du projet
 - ✓ DP en vue de construire

Foncier de la CC en vigueur déclassé

Zone C : 7,2 ha environ

Projet de zonage



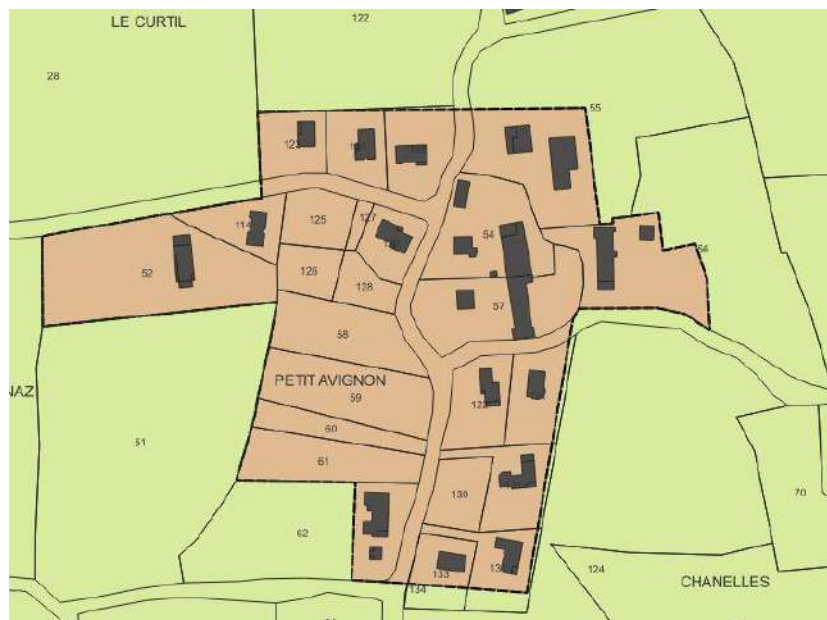
Zone C : 2,3 ha environ

Zone C déclassé : 4,9 ha environ

7,SECTEUR - LE PETIT AVIGNON

Zonage en vigueur

Projet de zonage

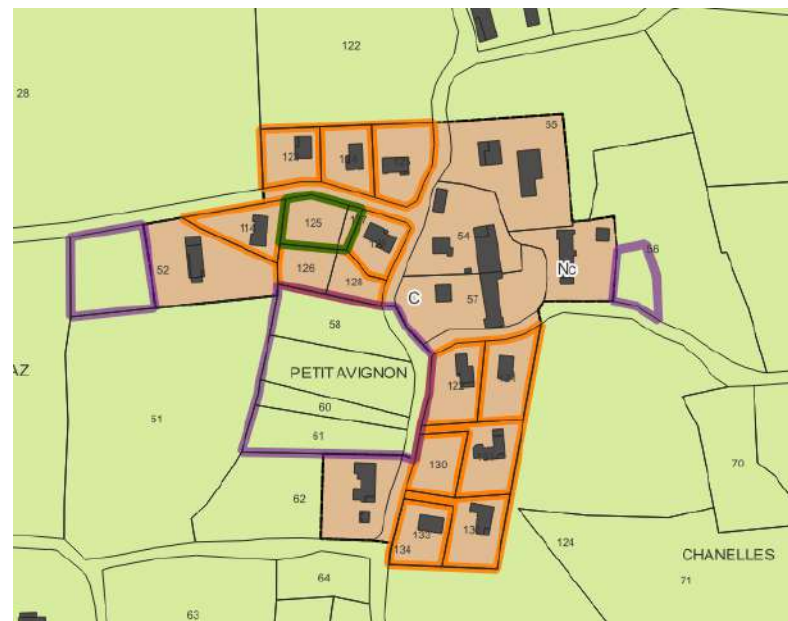


- zonage CC VIGUEUR**
- ✓ zone naturelle non constructible
 - ✓ zone constructible
 - ✓ zone constructible réservée à l'activité

- DP PC PA**
- ✓ Permis c
 - ✓ Permis a
 - ✓ Dents creuses du projet
 - ✓ DP en vue de construire

Foncier de la CC en vigueur déclassé

Zone C : 5 ha environ



Zone C : 4 ha environ
Zone C déclassé : 1,2 ha environ

8,SECTEUR - LA VERNE

Zonage en vigueur



- zonage CC VIGUEUR**
- ☒ zone naturelle non constructible
 - ☒ zone constructible
 - ☒ zone constructible réservée à l'activité

- DP PC PA**
- ☒ Permis c
 - ☒ Permis a
 - ☒ Dents creuses du projet
 - ☒ DP en vue de construire

☐ Foncier de la CC en vigueur déclassé

Zone C : 3,3 ha environ

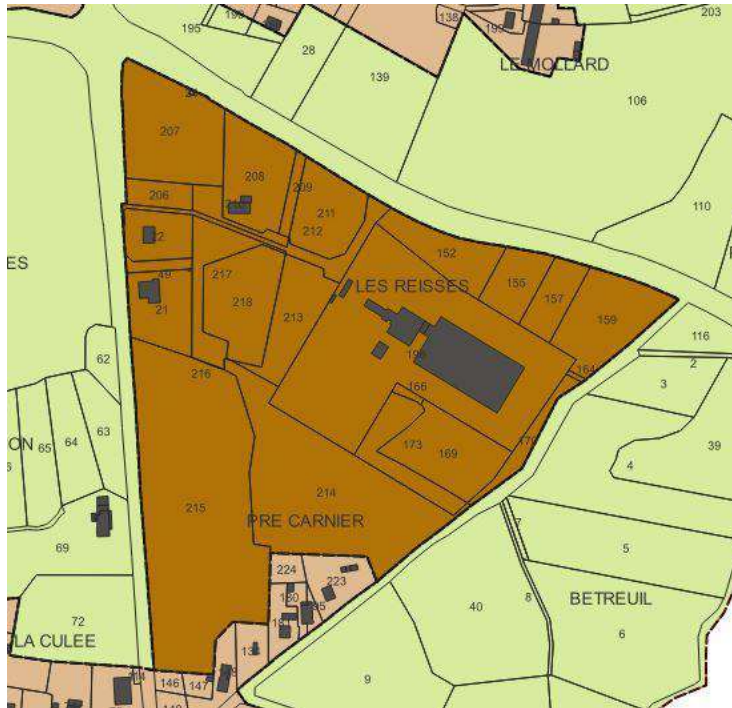
Projet de zonage



Zone C : 3 ha environ
Zone C déclassé : 0,4 ha environ

9.ZONES DÉDIÉES AUX ACTIVITÉS CA_SCENARIO I

Zonage en vigueur



- zonage CC VIGUEUR**
- ✓ zone naturelle non constructible
 - ✓ zone constructible
 - ✓ zone constructible réservée à l'activité

- DP PC PA**
- ✓ Permis c
 - ✓ Permis a
 - ✓ Dents creuses du projet
 - ✓ DP en vue de construire

Foncier de la CC en vigueur déclassé

Zone Ca : 15 ha environ

Projet Grand Bourg agglomération => EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

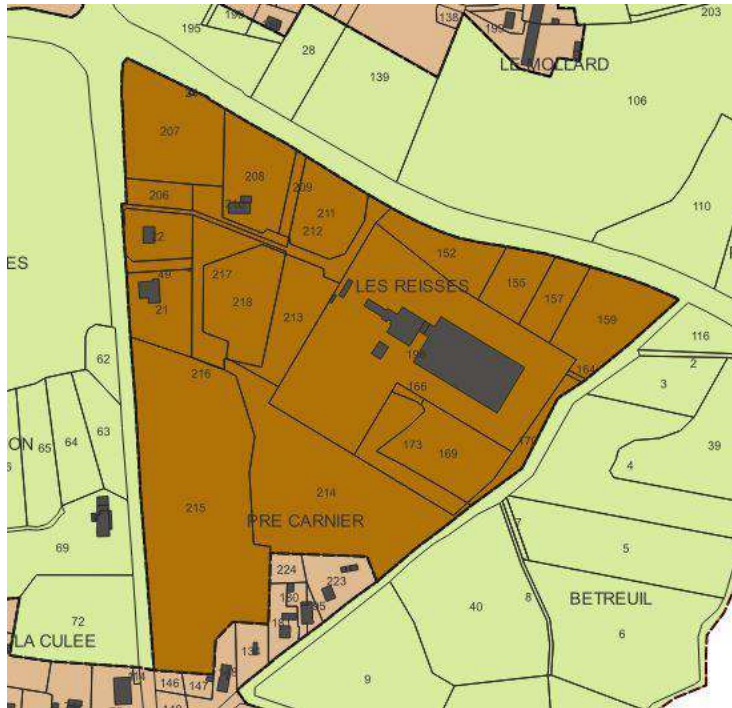


Parcelle agricole
PAC + zone
d'expansion des
crues

Zone Ca : 9,4 ha environ
Zone Ca déclassé : 5,6 ha

9.ZONES DÉDIÉES AUX ACTIVITÉS CA SCENARIO 2

Zonage en vigueur



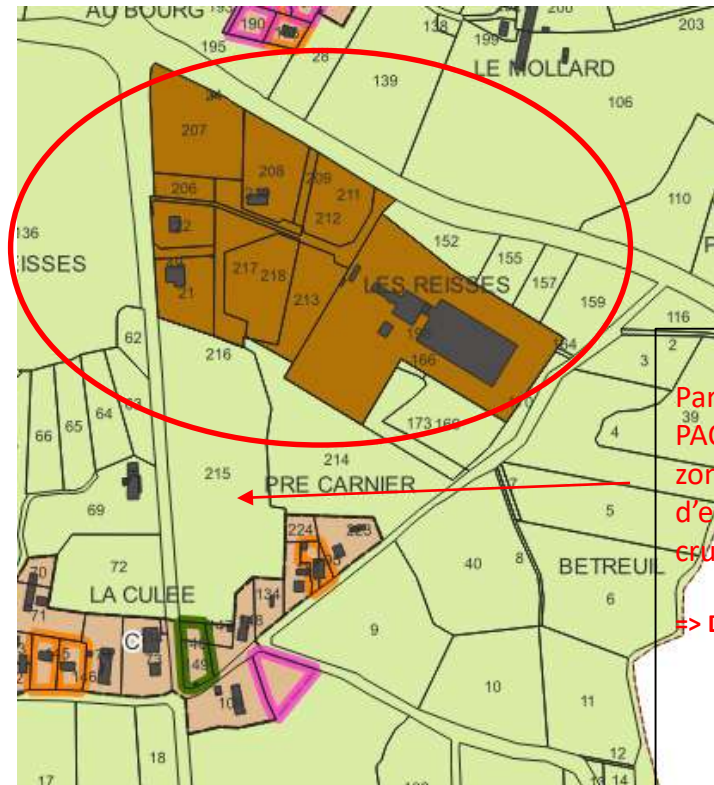
- zonage CC VIGUEUR**
- ✓ zone naturelle non constructible
 - ✓ zone constructible
 - ✓ zone constructible réservée à l'activité

- DP PC PA**
- ✓ Permis c
 - ✓ Permis a
 - ✓ Dents creuses du projet
 - ✓ DP en vue de construire

Foncier de la CC en vigueur déclassé

Zone Ca : 15 ha environ

Projet de zonage



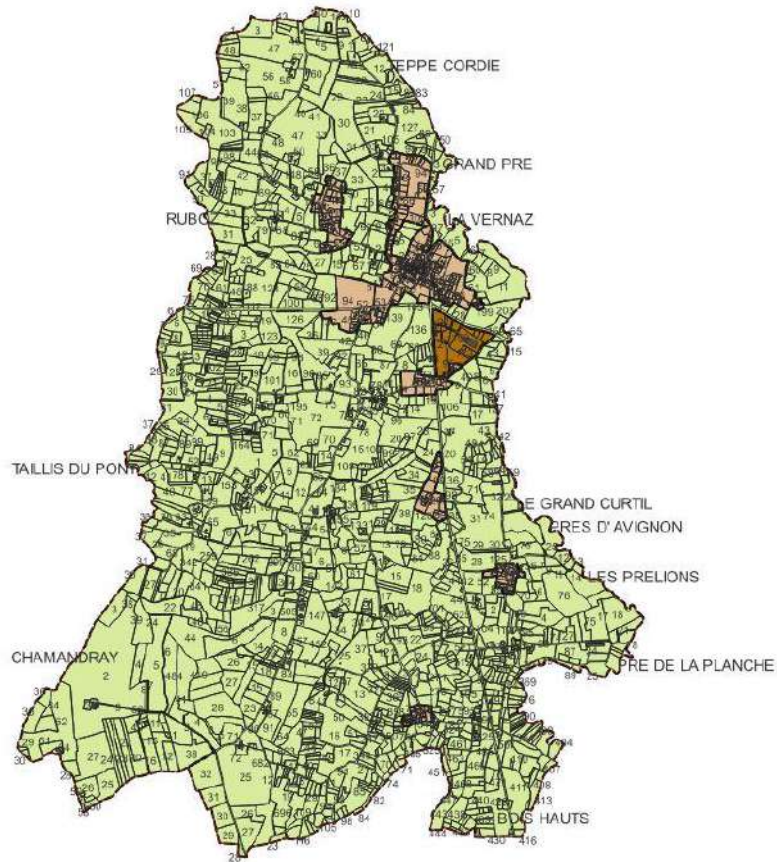
Parcelle agricole
PAC + ZNIEFF II+
zone
d'expansion des
crues

=> Déclassement

Zone Ca : 7,7 ha environ
Zone Ca déclassé : 7,3 ha

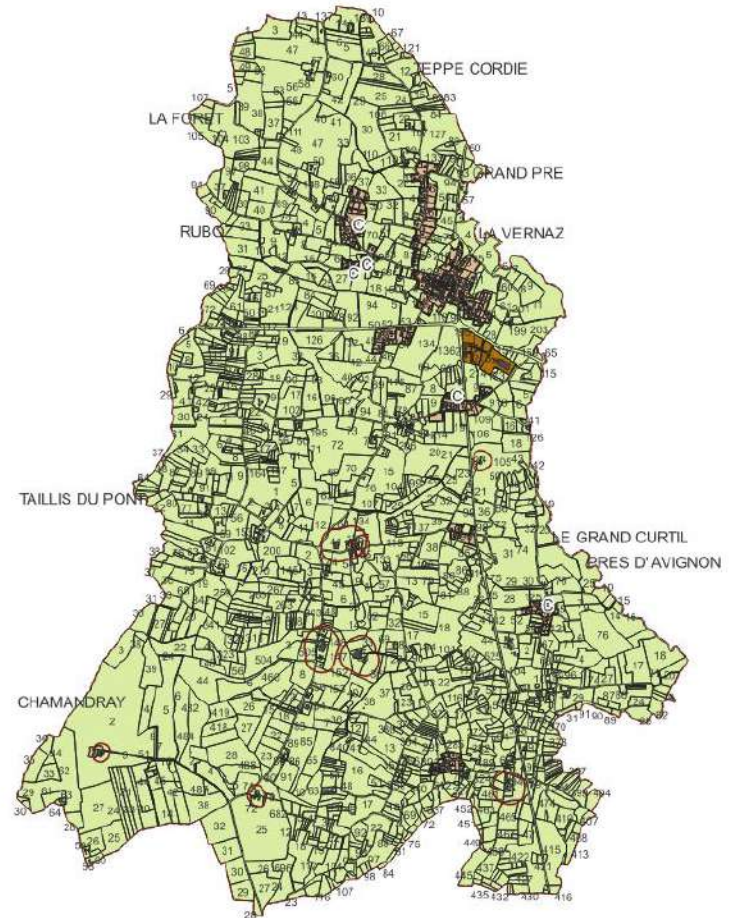
10. ZONE NC

Zonage en vigueur



Zone Nc : 1843 ha environ

Projet de zonage



Zone Nc (SC1) : 1898,4 ha environ
Zone Nc (SC2) : 1900,1 ha environ
De + 55,4 ha à + 57,1 ha de zone Nc

II, TABLEAU DES SURFACES

CC avant révision			CC après révision			Différence CC avant/après révision	Evolution
ZONES	SURFACES (en ha)	%	ZONES	SURFACES (en ha)	%	en ha	en %
Zones constructibles - C			Zones constructibles - C				
C	101,5	5,2	C	51,7	2,6	-49,8	-49,1
Zone constructible dédiée aux activités - Ca			Zone constructible dédiée aux activités - Ca				
Ca	15,0	0,8	Ca	9,4	0,5	-5,6	-37,3
Zone naturelle - Nc			Zone naturelle - Nc				
Nc	1843,0	94,1	Nc	1898,4	96,9	55,4	3,0
TOTAL	1959,5	100	TOTAL	1959,5	100		

Scénario 1 : + 55,4 ha de zones restituées en zone naturelle (Nc)

CC avant révision			CC après révision			Différence CC avant/après révision	Evolution
ZONES	SURFACES (en ha)	%	ZONES	SURFACES (en ha)	%	en ha	en %
Zones constructibles - C			Zones constructibles - C				
C	101,5	5,2	C	51,7	2,6	-49,8	-49,1
Zone constructible dédiée aux activités - Ca			Zone constructible dédiée aux activités - Ca				
Ca	15,0	0,8	Ca	7,7	0,4	-7,3	-48,7
Zone naturelle - Nc			Zone naturelle - Nc				
Nc	1843,0	94,1	Nc	1900,1	97,0	57,1	3,1
TOTAL	1959,5	100	TOTAL	1959,5	100		

Scénario 2 : + 57,1 ha de zones restituées en zone naturelle (Nc)

MERCI DE VOTRE ATTENTION